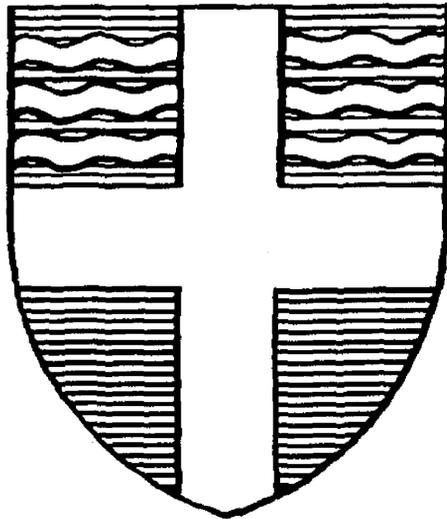


COMMUNE DE VERSOIX



Compte rendu administratif
et financier

1995

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier**

de l'exercice 1995

pour la période du 1er avril 1995 au 31 mars 1996

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF

1995

CONSEIL MUNICIPAL
élu le 2 avril 1995

	Entré au Conseil en :
PARTI RADICAL	
MM. Alessi Didier	1983
Courtois Michel	1979/95
Malek-Asghar Patrick	1994
Mmes Robas Michèle	1992
Schneckenburger Janine	1983

PARTI DEMOCRATE-CHRETIEN	
Mme Melo Martine	1995
MM. Piccot Jean-Pierre	1975
Pouilly Léonard	1984
Mme Schmied Véronique	1995
MM. Vagnières Philippe	1995
Warynski Michel	1991

PARTI LIBERAL	
Mme Genequand Sylvie	1985
MM. Lacroix Raymond	1979
Lembo Saverio	1991/94
Meyer Thierry	1995
Widmer Jean-Pierre	1991

	Entré au Conseil en :
ENTENTE COMMUNALE	
M. Jaeggle Michel	1983
(démission le 30.9.95)	
Mme Kopp Elisabeth	1995
MM. Meyll Pierre	1975
Rodriguez Luis (dès le 16.10.95)	1995

PARTI SOCIALISTE	
MM. Demierre Yves	1991
Monnet Pierre-Alain	1995

PARTI ECOLOGIQUE GENEVOIS	
M. Mazzone Sergio	1991
Mme Sauter Marie-José	1994

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL
pour la période 1995-1996

Président : M. Alessi Didier

Vice-président : M. Lembo Saverio

Secrétaire : M. Meyll Pierre

COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Commissions permanentes :

Commission des bâtiments

Rességuier Alain, CA délégué; Piccot Jean-Pierre, président; Demierre Yves, vice-président; Alessi Didier, Lacroix Raymond, Mazzone Sergio, Meyer Thierry, Meyll Pierre, Pouilly Léonard, Robas Michèle.

Commission de la culture

Rességuier Alain, CA délégué; Robas Michèle, présidente; Melo Martine, vice-présidente; Genequand Sylvie, Monnet Pierre-Alain, Rodriguez Luis, Sauter Marie-José, Schneckenburger Janine, Warynski Michel, Widmer Jean-Pierre.

Commission de l'environnement

Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Mazzone Sergio, président; Malek-Asghar Patrick, vice-président; Courtois Michel, Demierre Yves, Kopp Elisabeth, Lacroix Raymond, Meyer Thierry, Pouilly Léonard, Vagnières Philippe.

Commission des finances

Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Lembo Saverio, président; Warynski Michel, vice-président; Genequand Sylvie, Malek-Asghar Patrick, Monnet Pierre-Alain, Rodriguez Luis, Sauter Marie-José, Schmied Véronique, Schneckenburger Janine.

Commission sociale

Schneckenburger René, CA délégué; Schmied Véronique, présidente; Widmer Jean-Pierre, vice-président; Genequand Sylvie, Kopp Elisabeth, Mazzone Sergio, Melo Martine, Monnet Pierre-Alain, Robas Michèle, Schneckenburger Janine.

Commission sport et communication

Schneckenburger René, CA délégué; Pouilly Léonard, président; Sauter Marie-José, vice-présidente; Alessi Didier, Courtois Michel, Demierre Yves, Lembo Saverio, Meyer Thierry, Meyll Pierre, Vagnières Philippe.

Commission des travaux

Rességuier Alain, CA délégué; Lacroix Raymond, président; Courtois Michel, vice-président; Alessi Didier, Demierre Yves, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Sauter Marie-José, Vagnières Philippe, Widmer Jean-Pierre.

Commission d'urbanisme

Rességuier Alain, CA délégué; Alessi Didier, président; Demierre Yves, vice-président; Genequand Sylvie, Kopp Elisabeth, Lembo Saverio, Malek-Asghar Patrick, Mazzone Sergio, Melo Martine, Piccot Jean-Pierre.

2. Commissions ad hoc

Commission de gestion d'Ecogia

Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Widmer Jean-Pierre, président; Rodriguez Luis, vice-président.

Courtois Michel, Mazzone Sergio, Melo Martine, Monnet Pierre-Alain.

Commission de gestion du Fonds Livada

Demierre Yves, Genequand Sylvie, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Salamin Pierre-Marie, Sauter Marie-José.

3. Représentation du Conseil municipal

Ecole et Quartier : Melo Martine, Monnet Pierre-Alain.

Musique Municipale de Versoix : Pouilly Léonard, Robas Michèle.

Les Mouflets : Rodriguez Luis, Schneckenburger Janine.

4. Commission spéciale

Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale :

Bühler Joseph, Lehmann Claude, Wicht Pierre (nommés par le Conseil municipal); Ricci Alain (nommé par le Conseil administratif); Bianchetti Maurice (nommé par le Conseil d'Etat).

CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE VERSOIX-CENTRE

Président : May Samuel; membres : Estier André, Jauslin Georges-Henri, Knoblauch Pierre, Ricci François, Salamin Pierre-Marie, Widmer Jean-Pierre.

CONSEIL DE FONDATION BON-SEJOUR

Membres nommés par le Conseil municipal :

Mme Hammer Gabrielle, M. Jauslin Georges-Henri, Mmes Kopp Elisabeth, Sauter Marie-José, Schneckenburger Janine, M. Vulliemin Jean-Marie.

Membres nommés par le Conseil administratif :

MM. Bovier Elie, Pernet Micheline, Perrot Guy, Philippin Gilbert.

Conseiller administratif délégué : M. Schneckenburger René.

Président du Conseil de Fondation : M. Graber Claude.

FONDATION DE LA CRECHE

Membres nommés par le Conseil municipal :

M. Boehm Eric, Mme Etienne Anne, MM. Mazzone Sergio, Monnet Pierre-Alain, Mme Schneckenburger Janine, M. Smulders Robertus.

Membres nommés par le Conseil administratif:

Mme Mattou Martine, Mme Koch Francine, Mme Perey Christiane

Conseiller administratif délégué : M. Schneckenburger René

Présidente du Conseil de Fondation: Mme Schneckenburger Janine

**FONDATION POUR L'INSTALLATION A VERSOIX D'ENTREPRISES,
D'ARTISANAT ET DE COMMERCES (FIVEAC)**

Membres nommés par le Conseil municipal:

MM. Genequand Claude, Monnet Pierre-Alain, Pahud Yves, Rodriguez Luis, Schmied Patrick, Stevens Michel.

Membres nommés par le Conseil administratif:

MM. Mettaz Marc-Henri, Sanz Claude

Conseiller administratif délégué : Schneckenburger René

Président du Conseil de Fondation: M. Mettaz Marc-Henri

CONSEIL ADMINISTRATIF

^{7 mai}
élu le ~~2~~ avril 1995

Rességuier Alain, Salamin Pierre-Marie, Schneckenburger René

Répartition des fonctions administratives

M. Alain Rességuier (suppléant : M. Pierre-Marie Salamin)

Aménagement - Travaux - Bâtiments - Culture

M. Pierre-Marie Salamin (suppléant : M. René Schneckenburger)

Finances - Administration - Gérance - Environnement - Ecogia

M. René Schneckenburger (suppléant : M. Alain Rességuier)

Sport - Communication - Social - Economie

Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1995

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément à la loi, couvre sur le plan administratif la période s'étendant du 1er avril 1995 au 31 mars 1996. En revanche, les états financiers se rapportent à l'exercice 1995 uniquement.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu 9 séances durant la période sous revue. Il s'y est ajouté 80 séances des diverses Commissions.

Nous mentionnons les décisions les plus importantes, dont certaines seront traitées de façon détaillée dans les chapitres les concernant.

24 avril 1995 :

- crédit de Fr. 90.000.-- pour la réalisation d'une buvette et d'un secrétariat pour le Tennis Club de Versoix au CSV;
- crédit de Fr. 640.000.-- pour la réfection de la rue des Moulins, y compris collecteurs EU et EP;
- crédit de Fr. 2.040.000.-- pour la mise en séparatif des collecteurs des Hauts-de-St-Loup (ch. Mégard, Maurice-Ravel et Girod-de-l'Ain);
- droit de superficie à La Corolle à Ecogia et vente de quatre bâtiments à la même institution.

15 mai 1995 :

- crédit de Fr. 355.000.-- pour la réhabilitation de l'Ancienne Aumônerie située sur le domaine d'Ecogia;
- crédits supplémentaires de l'exercice 1994 s'élevant à Fr. 467.953,30;
- acceptation des comptes financiers de l'exercice 1994.

6 juin 1995 :

- assermentation des Conseillers municipaux;
- désignation du Bureau pour la période 1995/1999.

26 juin 1995 :

- plan localisé de quartier N° 28673-541 situé entre le chemin de Montfleury, les voies CFF, le canal de Versoix et le bief de Pont-Céard.

11 septembre 1995 :

- désignation des membres de la FIVEAC;
- préavis relatif à la restriction de circulation dans les bois de Versoix.

16 octobre 1995 :

- acceptation des comptes et du rapport de gestion 1994 de la Fondation de la commune de Versoix pour l'accueil et le logement des personnes âgées;

- crédit d'étude de Fr. 139.000.-- pour la rénovation du bâtiment « B » du Groupe scolaire Adrien-Lachenal;
- préavis défavorable au projet de plan localisé de quartier N° 28730-541 situé à l'angle nord de la route de Suisse (RC 37) et du chemin Ami-Argand.

13 novembre 1995 :

- renvoi de l'étude du budget 1996 aux Commissions du Conseil municipal;
- crédit de Fr. 145.000.-- pour un collecteur EU, passage sous-voies CFF;
- acceptation du rapport de gestion et des comptes de la Fondation communale Versoix-Centre;
- cession gratuite d'une parcelle à La Pelotière;
- attribution du mandat de contrôle de la FIVEAC à la Fiduciaire SOFIDAD;
- Nomination des membres des Fondations communales.

11 décembre 1995 :

- transfert d'une hypothèque légale à La Corolle, Ecogia;
- crédit de Fr. 265.000.-- pour l'achat d'un véhicule pour le Corps des Sapeurs-pompiers;
- approbation du budget 1996.

22 janvier 1996 (annulée) :

4 mars 1996 :

- autorisation à la Fondation pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerce (FIVEAC) d'emprunter Fr. 5.500.000.-- pour l'achat des immeubles de Union Carbide à Versoix-la-Ville;
- crédit de Fr. 30.000.-- pour une étude de faisabilité dans les bâtiments du domaine d'Ecogia;
- préavis favorable au projet de plan fixant les degrés de sensibilité au bruit à l'intérieur des périmètres situés le long du projet de 3e voie CFF.

Aménagement - Travaux - Bâtiments - Culture

Conseiller administratif délégué : M. Alain Rességuier

Au début de cette nouvelle législature, ce dicastère a été modifié en l'augmentant des postes « bâtiments » et « culture » et le déchargeant des postes « plage et forêt ».

La responsabilité des bâtiments est répartie entre la gérance et l'entretien. Le domaine d'Ecogia est encore géré par une Commission ad hoc.

Dans l'optique d'une structuration dynamique, ces changements ont étayé la proposition pour un nouvel organigramme du personnel de l'Administration communale. Sa mise en place devra augmenter l'accès à l'information permettant à chacun une vision globale de l'état existant et du devenir des activités et du patrimoine communal.

Aménagement

Urbanisme, autorisations de construire, patrimoine, transports publics
(CFF - TPG - TPVx)
Police, circulation, relations régionales

D'emblée, je dois signaler l'excellente qualité des dossiers transmis par mon prédécesseur, M. Samuel May, qui a permis un suivi constructif d'affaires évolutives s'étendant souvent sur plusieurs législatures.

Le nombre de projets d'urbanisme ou de constructions privées ou communales dépasse 40 affaires en cours.

Statistiques dossiers d'autorisations de construire :

1993	1994	1995	
60	70	52	préavis donnés par la Commune
50	60	45	préavis favorables
10	10	7	préavis défavorables

En ce qui concerne les 45 préavis favorables accordés par la Commune, le DTPE nous a suivi 29 fois, a donné un avis contraire 2 fois et n'a pas encore rendu sa réponse concernant les 14 dossiers restants.

Au sujet des 7 préavis défavorables, le DTPE nous a donné un avis contraire 1 fois et ne s'est pas encore prononcé concernant 1 dossier restant. Il faut relever que 5 des 7 préavis défavorables ont été changés en préavis favorables, suite à une modification des projets.

Ces chiffres doivent être nuancés par l'introduction des procédures d'APA et d'APAT pour les constructions de faible importance qui ne nécessitent pas de préavis communaux. D'autre part, ils ne représentent pas la réalité des constructions engagées, de nombreuses affaires étant reportées.

Plans localisés de quartier ou modifications du régime des zones adoptés par le Grand Conseil :

-	N° 28604-541	Versoix-la-Ville, Pré-Colomb, avenue Choiseul	3.5.95
-	N° 28585-541	chemin des Graviers	19.5.95
-	N° 28546-541	chemin des Graviers	13.9.95
-	N° 28673B-541	chemin de Montfleury	13.9.95

Principaux dossiers traités par la Commission d'urbanisme :

- 3e voie CFF

Etude des 13 impacts communaux (ponts, canal, accès gare, etc.), présentation publique et mandat à M. P. Malek-Asghar, chargé d'élaborer la partie juridique et rédactionnelle de l'opposition communale, avec l'appui technique de M. Beffa, ingénieur-acousticien.

Oui pour une 3e voie, améliorant les transports publics régionaux, mais non aux mesures d'allègement permettant la réduction des protections anti-bruit.

Plusieurs croisements de la voie CFF et d'ouvrages communaux font déjà l'objet d'études avancées (déviation du canal et pont de la route de Montfleury, passerelle piétons et cyclistes Ami-Argand).

- Cadastre du bruit

présenté par le DTPE pour le secteur bordant la 3e voie CFF. L'application de ce règlement étant autant contraignante que protégeante pour les propriétaires concernés, il a été laissé à chacun la possibilité de s'exprimer pour sa propre parcelle; le Conseil municipal a donné un préavis favorable lors de l'enquête publique, tout en faisant des réserves concernant son application (mesures d'allègements refusées).

- Une étude sur la circulation

a nécessité une analyse de faisabilité avant de confier un mandat, car les nombreuses questions posées au Bureau Urbaplan auraient rendu le rapport volumineux et ingérable.

Les points retenus sont : la route d'évitement du Bourg avec une variante provisoire en sens unique par la route de Suisse et la gare :

- réaménagement de la route de Suisse semblable à Bellevue
- création de zones 30 km/h.
- confirmation du caractère prioritaire de certaines routes communales
- réactualisation du plan directeur des pistes cyclables
- développement des transports publics urbains
- concertation communes voisines.

Ne sont pas retenus :

- la route de contournement de Versoix par le Nant-de-Braille et la route de l'Etraz
- l'embranchement autoroutier en attente d'une 3e voie

- Le Vallon de La Versoix

au vu du développement immobilier important au sud de La Versoix et à plusieurs projets s'y rapportant, a nécessité le lancement de nouvelles études. Réunis le 4 avril 1996, M. Ph. Joye, président du DTPE, et ses chefs de services, et le CA de Versoix ont convenu de poursuivre leurs démarches communes pour cet ensemble s'étendant du bord du lac jusqu'à Richelien. Plusieurs études ponctuelles sont ainsi réactualisées.

- Réexamen de plan directeur cantonal

Suite à un rapport du Conseil d'Etat en juin 1995, il a été présenté les grandes orientations envisageant une meilleure prise en charge de l'aménagement du territoire par les communes concernées.

En attendant ces réformes, la Commission d'urbanisme s'est prononcée favorablement pour accorder une densité de 0,25 (au lieu de 0,2) pour 18 villas (2-2-14).

Elle a étudié à 12 reprises des PLQ qui souvent nécessitent plusieurs présentations avant leur mise au net définitive.

Surface des propriétés communales et domaine public :

168,3 ha.	terrains propriétés communales
<u>34,2 ha.</u>	domaine public (routes, cours d'eau, etc.)
202,5 ha.	soit 19,2 % du territoire communal (1.055 ha.).

Travaux

Génie-civil, assainissement, voirie, nettoyage,
signalisation routière, lac et cours d'eau, décoration florale

Assainissement

Le poste budget « assainissement » de Fr. 70.000.-- a été entièrement utilisé pour les travaux habituels de curage des canalisations, contrôle avec caméra, curage des sacs de routes (annuel), réparations ponctuelles.

Canal

En ce qui concerne le Canal, aucune intervention importante n'a été nécessaire cette année, notre service Voirie s'étant chargé de l'entretien courant (renforcement des berges, nettoyage, curage ponctuel) de celui-ci.

Eclairage public

Pour l'éclairage public, les travaux d'entretien se poursuivent régulièrement, les Fr. 25.000.-- du budget ont été utilisés (changement de candélabres, grosses réparations, améliorations, etc.). Le coût de la maintenance et de la consommation électrique de l'éclairage public de notre commune s'est monté à Fr. 85.000.-- pour l'année 1995.

Principaux chantiers « grands travaux » réalisés ou en cours

<i>Chantier</i>	<i>Travaux conduits</i>	<i>Crédit</i>	<i>Coût</i>	<i>Subvention</i>
Haut de la rampe de la Gare	Aménagement définitif haut rampe de la Gare : réfection de la chaussée et trottoir - Eclairage public - plantations	220.000.-- (solde crédit rpe de la Gare)	en cours 220.000.--	---
Versoix-la-Ville	Construction trottoir y.c. mur enceinte crèche - trottoir s/ ch. Montfleury	80.000.-- (solde crédit Vx-la-Ville)	80.000.--	---
Av. A.-Lachenal Secteur Migros	En 1995, pose du tapis définitif (rte St-Loup/ch. Dégallier)	870.000.--	900.000.--	190.000.--
Rue des Moulins Sect. Chocolaterie	Mise en séparatif Collect. EU et EP Eclairage public, réfect. chaussée	640.000.--	en cours 550.000.--	66.000.--
Hauts-St-Loup (ch. Ravel, Mégard, Girod-de-l'Ain)	Mise en séparatif Collect. EU et EP éclairage public, réfect. chaussée	2.000.000.--	en cours 1.450.000.--	en cours 250.000.--
Passage sous-voies Gare de Versoix	Construct. collecteur EU dans passage sous-voies : raccord EU Lachenal et rampe de la Gare	145.000.--	120.000.--	120.000.--

Principaux chantiers « grands travaux » en conception

<i>Chantier</i>	<i>Travaux conduits</i>	<i>Crédit</i>	<i>Subvention</i>
Ch. Courvoisier	Réfection de la chaussée Eclair. public/sac eau pluviale	450.000.--	---
Assain. agricole 4e étape	Assainissement secteur Richelien et Ecogia	400.000.--	180.000.--
Val-de-Travers Vandelle	Mise en séparatif Collecteurs EP et EU, éclairage public	600.000.--	200.000.--
Versoix-la-Ville (suite de la pénétrante)	Suite création chaussée trottoir et éclairage public	300.000.--	---
Richelien	Suite construction collect. EU (Centre PC à pisciculture)	400.000.--	200.000.--
Campagne de reprofilage	Pose d'enrobé et tapis sur divers chemins communaux	450.000.--	---

Le poste budgétaire « travaux routiers, emplacements, parcs » de Fr. 265.000.-- a été utilisé à raison de Fr. 277.000.--.

Les principaux chantiers sont des travaux :

- d'entretien routier (réparation brèches, petits aménagements) Fr. 49.000.--
- de marquages routiers et signalisations Fr. 16.000.--
- d'entretien forêts et végétation..... Fr. 30.000.--
- travaux d'entretien serrurerie (glissières, clôtures, etc.) Fr. 26.000.--
- traitement berge du lac Fr. 6.000.--
- construction trottoir rte St-Loup Fr. 95.000.--
- réfection ch. du Biolay (rte Etraz-Ecogia) Fr. 35.000.--
- abris bus Fayards et Montfleury Fr. 20.000.--

Tableau de répartition des relevés horaires

Voirie

<i>Activité</i>	95	94	93	<i>% moy.</i>
Heures totales Service Voirie + jardin	21'298	19'829	18'470	
Entretien places et routes	5'232	4'923	4'506	24.60
Entretien emplacements publics (cimetière, WC publics, gare, parcours sportif, etc.)	2'581	2'681	2'473	12.98
Entretien machines, matériel, dépôt (int. et ext.)	3'432	2'917	2'741	15.25
Entretien canal	674	572	379	2.73
Entretien emplacements sportifs (n.c. CSV)	298	262	415	1.64
Entretien végétation	2'046	1'567	1'587	8.73
Manifestations (tente communale et matériel)	2'380	2'368	2'087	11.47
Décorations florales	3'288	3'581	3'079	16.69
Divers (votations, déneigement, sapins de Noël, pompiers, démonstration, gros travaux ponctuels)	1'367	958	1'203	5.92

En chiffres :

- Assainissement :

60 km linéaires de canalisations parcourent notre commune en zone urbaine et autant en zone agricole, soit un total de 120 km.

- Routes :

Les services des travaux et de la voirie entretiennent 34 km. de longueur de routes.

Bâtiments

Réalisations nouvelles, travaux d'entretien lourd (sauf Ecogia), supports d'informations

- L'année écoulée a inauguré :
 - l'Ecole Ami-Argand (2ème étape)
 - la Crèche Fleurimage
 - le bloc « D » de l'Ecole Adrien-Lachenal.
- L'immeuble 10 rue des Boucheries a été repris par la Fondation communale Versoix-Centre qui en assure la transformation.
- L'inventaire des bâtiments communaux a recensé 83 éléments cadastrés, représentant environ 50 groupes répartis sur 18.000 m² de surface au sol.

Ces chiffres comprennent Ecogia et la Crèche et ne comptent pas les bâtiments des Fondations Bon-Séjour, Versoix-Centre et FIVEAC.

Ce patrimoine immobilier est composé de toutes natures, du plus récent ensemble possédant une technologie de pointe au plus vétuste. Parmi cet ensemble, la Commission des bâtiments doit définir des priorités d'intervention en fonction des utilisateurs et du degré d'urgence de rénovation. Pour cette année, le choix s'est porté sur l'Ecole Montfleury I, la buvette de Port-Choiseul et la Mairie, alors que le programme de réfection de l'Ecole Lachenal se poursuit au rythme d'un bâtiment par année.

Cependant, les difficultés financières de la conjoncture actuelle obligent de rectifier en permanence tant l'ordre des priorités que l'échelonnement des travaux prévus.

La Commission des bâtiments a tenu 10 séances au cours desquelles elle s'est prononcée sur des décisions concernant l'Ecole Ami-Argand et la Crèche Fleurimage, qui ont été remises à leurs utilisateurs pour la rentrée de septembre 1995, l'ancienne Aumônerie d'Ecogia, avant de transmettre le dossier pour l'exécution à la Commission d'Ecogia, de même que l'immeuble 10 rue des Boucheries, transmis à la Fondation communale Versoix-Centre, le local des pompiers, le Rado, trois immeubles de la rue des Moulins, les Caves de Bon-Séjour, la place Bordier, les bâtiments B, C, D et E de l'Ecole Adrien-Lachenal. Au Centre Sportif : des locaux pour le tennis et la buvette du football, la buvette de Port-Choiseul, l'Ecole de Montfleury, la Mairie, et enfin la salle de gym de Bon-Séjour.

La Commission a également étudié l'achat d'un bâtiment, le changement d'affectation de locaux, les comptes 1994 et le budget 1996.

Si l'on considère que cette énumération ne représente qu'un tiers de nos immeubles, l'on comprendra aisément les choix difficiles, afin de conserver notre patrimoine immobilier en bon état pour l'avenir.

La gestion de l'urbanisme, des bâtiments et des travaux a été réalisée avec compétence et soin par notre Service technique sous la responsabilité de M. J.-D. Guex. Cependant, les tâches augmentant avec le volume des affaires traitées, il apparaît nécessaire, pour 1996, de soulager ce poste en rendant indépendant le Service des travaux et de la voirie, sous la responsabilité de M. M. Armand-Ugon. Nous sommes certains qu'il assumera cette charge avec le dynamisme qui le caractérise.

Culture

On ne plonge pas dans le dicastère de la culture comme dans la potion magique d'Asterix, et en reprenant cette tâche, il m'est apparu qu'une année d'observation serait nécessaire pour essayer de comprendre ce labyrinthe.

Du reste, le budget et les contrats d'engagement sont souvent signés une année à l'avance ! L'important travail mis en place, au fil des ans, par des passionnés de tous genres a permis de répertorier des institutions bien structurées, mais formant des entités rarement reliées entre elles.

Dans un premier temps, le mot d'ordre fut « rassembler »; en commençant par les observations, les cahiers des charges, les statuts, les directives, les programmes, les inventaires des biens ou des lieux culturels, les organigrammes, les statistiques, etc.

La commission culturelle a lancé son énergie dans cette opération, quelquefois facilitée par de volumineux rapports tels la bibliothèque communale, Ecole & Quartier, Versoix-Spectacles ou les bulletins de la Musique Municipale. En créant des groupes de travail, elle a pénétré la multitude d'activités plus discrètes qui offrent également des prestations au public versoisien.

Ces documents vont permettre une analyse, puis une définition pour un manifeste culturel communal, établissant différents critères en fonction des besoins de la population et de la capacité de nos finances. Car tout est résumé dans ce poste ! D'ailleurs la préparation du budget 1997 sera l'occasion de rappeler nos difficultés, nécessitant de repenser globalement notre action.

Versoix devient un pôle d'attraction régional et l'augmentation de la population peut être une dynamique malgré une concurrence culturelle qui se développe également.

Lorsque ces problèmes ne se posent pas, il est plus aisé d'aborder le sujet, et la commission culturelle a mis en pratique son efficacité en étudiant de nouvelles fêtes des promotions déjà pour 1996.

1. Composition du dicastère

La commune de Versoix gère

- une bibliothèque communale
- « Versoix-Spectacles » dont la mission est d'organiser les animations culturelles
- la programmation des fêtes locales:
 - la fête des écoles
 - la Fête Nationale
 - le Marché aux fleurs
 - la Fête du Bourg
 - la Fête de l'Escalade
 - Grande fête tous les 5 ans (Nuit du Fort, « Voltairiade »)
- le patrimoine d'oeuvres d'art inscrit à l'inventaire culturel
- les relations avec les sociétés et groupements locaux du domaine culturel:
Association Ecole et Quartier, Musique municipale de Versoix
- la concertation régionale en vue de développer les relations avec les communes voisines

- un secrétariat chargé d'établir le calendrier des activités et d'en diffuser la publicité

2. Organigramme

1 Conseiller administratif	(M. A. Résséguier)
1 Commission culturelle	(9 Conseillers municipaux)
1 Chef de service	(M. D. Vuadens)
1 Collaboratrice	(Mme Ch. Bernath)
2 bibliothécaires	(Mmes F. Wicht et A. Perrot, employées à mi-temps)
Personnel de service occasionnel pour les spectacles (3 étudiants indemnisés à l'heure)	

A noter que le Chef de service et sa collaboratrice gèrent également:

- le domaine social (administration et budget)
- la gérance des bâtiments (entretien)
- le centre sportif
- l'économie
- la communication

3. Description et missions du service culturel

a) Bibliothèque communale (Rampe de la Gare)

Personnel: 2 bibliothécaires à mi-temps
1 nettoyeuse (env. 5 heures par semaine)

Surface locaux: 215 m²

Nombre de livres: 19'000

Budget annuel (sans les salaires):

- achats livres	Fr. 17'000.-	
- fournitures bureau	Fr. 3'000.-	
- SIG	Fr. 1'000.-	
- loyer	Fr. 40'000.-	
- animations	Fr. 1'500.-	
- entretien informatique	Fr. 4'600.-	
- autres frais	<u>Fr. 2'000.-</u>	
	Fr. 69'100.-	Fr. 16,55 habitant/livre

Nombre de lecteurs: env. 7000

Nombre de livres empruntés: env. 24'000 par an Fr. 6,80 la subvention/livre

Animation: la bibliothèque organise régulièrement des séances de dédicaces, de lectures, etc. ainsi que l'accueil des classes d'écoles.

b. Versoix-Spectacles

Jusqu'en juin 1988, la commune de Versoix confiait le domaine de l'animation culturelle à l'Association Ecole & Quartier en lui attribuant une enveloppe budgétaire lui laissant le libre choix d'organiser différents spectacles et concerts.

Cette tâche devenant trop lourde, Ecole & Quartier renonce à son mandat tout en poursuivant l'activité qu'elle déploie depuis 20 ans en matière d'organisation de cours touchant à plus de 300 domaines, réunissant quelques 2300 participants.

Le Conseil municipal décide donc de confier l'animation culturelle « spectacles » au personnel communal, c'est-à-dire à M. Daniel Vuadens, secondé par sa collaboratrice, Mme Christiane Bernath, en créant ainsi le label Versoix-Spectacles.

Précisons que le choix des programmes ainsi que le budget attribué est soumis à l'approbation d'une commission culturelle municipale et d'un Conseiller administratif délégué, en la personne de M. Alain Ressayé.

« Versoix-Spectacles » depuis sa création en 1988 a mis sur pied 430 spectacles, concerts, expositions, conférences, etc. où l'on a accueilli plus de 36'000 spectateurs.

Le choix des animations doit être très varié, la volonté politique ne désirant pas se cantonner dans un créneau étroit.

La plupart des programmes se déroulent aux Caves de Bon-Séjour, à la route de Sauvigny. Il s'agit de 3 salles voûtées contiguës, totalisant 200 m² env.

2 salles sont réservées aux expositions; la 3ème a été aménagée en salle de café-théâtre pouvant accueillir 100 personnes.

Une à deux fois l'an, « Versoix-Spectacles » organise des spectacles de prestige où l'on reçoit entre 300 et 600 spectateurs (salle communale ou Aula du cycle d'orientation).

Organisation:

Le chef de service a la charge de:

- planifier le programme pour la saison en recherchant les artistes, musiciens, exposants, etc.
- de se déplacer pour voir les spectacles qui passeront à Versoix ou les oeuvres des peintres qui exposent
- discuter des conditions d'engagement et signer les contrats
- programmer la publicité et la diffuser par annonces payantes
- gérer le budget
- accueillir le public et présenter les spectacles
- organiser les vernissages des expositions.

La collaboratrice est chargée:

- de la rédaction des communiqués de presse et de leur diffusion
- de la composition graphique des programmes et du secrétariat du service
- de la tenue du mailing

Lors de chaque spectacle, nous gérons un bar à crêpes et une buvette, tenus par des étudiants.

Budget (sans les salaires)

a. Dépenses

Fr. 110'000.- comprenant la publicité, les cachets, les taxes DDP et la Suisa ainsi que les achats pour la buvette

Fr. 10'000.- pour l'achat de fournitures et matériel divers

b. Recettes

Fr. 50'000.- comprenant les recettes d'entrées, de la buvette et du 10% de rétrocession sur la vente des exposants.

Prix des entrées: Fr. 18.-
Fr. 15.-, mineurs, AVS, étudiants, chômeurs
Fr. 12.- sur présentation de la carte de résident
(Fr. 15.- par personne/an).

Une carte de fidélité est distribuée offrant une sixième entrée gratuite.
L'entrée aux expositions est gratuite

A toute fin utile, un bilan des activités « Versoix-Spectacles » est joint en annexe.

Autres sommes consacrées à la culture

a) subventions

Ecole & Quartier	Fr.	50'000.-
Musique municipale	Fr.	71'000.-
& Ecole de musique	Fr.	16'000.-
Théâtre Alroma	Fr.	700.-
Amis de la Musique	Fr.	700.-
Costumes genevois	Fr.	700.-
Dames paysannes	Fr.	700.-
Musique Municipale	Fr.	700.-

b) Fêtes locales

Promotions	Fr.	38'000.-
Fête Nationale	Fr.	12'000.-
Fête du Bourg Fête de l'Escalade et autres manifestations ponctuelles	Fr.	20'000.-

Conclusion: la commune de Versoix a budgétisé pour 1996 une dépense globale de Fr. 508'000.- (y compris les salaires des bibliothécaires) et de Fr. 55'500.- pour les recettes sous la rubrique « culture et loisirs ».

La commune offre également aux sociétés locales la gratuité de la salle communale une fois par an.

De nombreux locaux communaux sont mis à disposition des sociétés pour répétitions, cours, etc, gratuitement.

Une tente communale et du matériel de fête sont aussi prêtés aux sociétés (montage, démontage, transports).

Le système mis en place pour ce qui concerne la gestion des animations « Versoix-Spectacles » et du concept culturel communal en général décrit dans ce dossier fait l'objet d'une réflexion du Conseiller administratif délégué, de la commission culturelle et du chef de service.

Cette réflexion devrait nous permettre de revoir la politique culturelle de façon à réduire les dépenses compte tenu de la situation financière de la commune.

Inventaire des locaux communaux destinés à la culture

En annexe: liste des sociétés et groupements bénéficiant de la mise à disposition de locaux communaux, année 1995 - 1996

Explication: le service de la gérance adresse chaque année, au mois de juin, le planning de l'année en cours à chaque utilisateur.

Ceux-ci sont invités à renouveler leur demande pour l'année suivante. Le planning est reconduit de cette façon.

Inventaire:

- Maison du Charron, salle rez (expos, rencontres)	67 m2
- Ancienne-Forge Bon-Séjour, locaux G.A.A.V.E.	
- Caves de Bon-Séjour, 2 salles expo:	76 m2
1 salle café-concert	80 ou 100 places
- Ecole de Montfleury, salle Bølsterli:	80 m2
- Ecole Montfleury II, salle projection:	40 / 50 pers.
- Salle communale:	600 places
salle inférieure:	150 places
- Ecole Argand, 1 salle de danse:	76 m2
- Ecole Argand, 1 local musique:	140 m2
- Bibliothèque communale:	215 m2
- Maison Ferrier (affectation à définir):	env. 400 m2
- Local club des Aînés (salle polyvalente)	50 m2
- Ecogia, salle d'expo réunions	env. 140 m2
- Ecogia, salle gym	env. 120 m2

Projet:

- Ecole Bon-Séjour, salle gym, scène à aménager	env. 200 m2
--	-------------

Autres lieux:

- Abri PC, ch. Colombières:	1 garage = dépôt décors troupe théâtre Alroma
- Abri PC, école Montfleury	80 m2 de locaux pour musiciens
- Temple protestant	200 places
- Eglise catholique	300 places
- Aula C.O.	300 places

Locaux communaux attribués à des tiers, activités culturelles

bénéficiaires:

Ecole Lachenal	salle rythmique	Théâtre Alroma: 4h/semaine Conservat. pop.: 25h/semaine
Salle communale	grande salle petite salle	Théâtre Alroma: 4h/semaine exposition GAAVE
Ecole Courvoisier	salle rythmique	Conservat. pop.: 29h/semaine
Ecole Bon-Séjour	salle danse	Studio 9 : 11h/semaine Mme Hauser: 3h/semaine EQV: 17h/semaine
Ecole Bon-Séjour	local piano Forge	M. Soler : 100% GAAVE
Ecole Argand	Salle danse	EQV: 26h/semaine
Ecole Montfleury 1	salle rythmique	Institut J. Dalcroze: 8h/semaine
Club des Aînés	salle polyvalente	conservatoire pop. : 16h/semaine

Bilan Versoix-Spectacles

Création: septembre 1988

Nombre d'animations organisées
de septembre 1988 à fin juin 1994: 310

Nombre de spectateurs: 32000 (uniquement sur vente des billets,
visiteurs expos non compris)

Répartition des coûts:

Année de référence: 1993

Publicité: insertion journaux =	Fr. 22'800.-
memento/ TM =	Fr. 3'400.-
affiches =	Fr. 19'000.-
cachets =	Fr. 56'500.-
taxes DDP / Suisa	Fr. 8'300.-

Total:	Fr.110'000.-
	=====

Répartition des recettes:

Rétrocession sur ventes (expositions) et
participation des exposants aux frais de
publicité = Fr. 9'300.-

Recettes entrées = Fr. 43'000.-

Total: Fr. 52'300.-
=====

Commentaires:

Compte tenu de la situation économique, les ventes d'oeuvres d'art lors des expositions connaissent un ralentissement depuis le second semestre 1993.

Cette diminution est également constatée sur les recettes « spectacles »: les gens sortent moins. Les mêmes réflexions sont d'ailleurs faites par les théâtres ou autres établissements de notre envergure.

Choix des animations:

La volonté politique définie lors de la création de Versoix-Spectacles précisait que l'activité culturelle devait s'ouvrir sur un éventail le plus large possible en donnant la possibilité au public d'assister à des animations variées.

Cette volonté est respectée puisque nous proposons des concerts de musique classique, de jazz, des chansons françaises, des conférences-débats, du théâtre, des conteurs, des expositions d'artisanat, peintures, etc.

Rappelons que les Caves de Bon-Séjour ont été le tremplin pour certains comédiens: c'est aux Caves que la TSR a découvert *Brigitte Rosset* et sa troupe par exemple.

Pierre Naftule a découvert *Antony Mettler* aux Caves et le fait jouer dans ses Revues.

Thierry Romanens, qui a créé son nouveau spectacle aux Caves, vient de remporter le prix de Romandie du spectacle. Il nous associe à ce prix car Versoix-Spectacles l'a aidé à se présenter au Festival d'Avignon.

En mars 1996, les Caves de Bon-Séjour ont accueilli la troupe *POESIE SOUFFLE DE VIE* dans une création théâtrale tirée de l'ouvrage de G. Haldas « La légende des Cafés ». Très grand succès de ce spectacle dont l'auteur a assisté à la première. Sa visite a été l'occasion de créer un contact chaleureux et l'écrivain s'est déclaré très satisfait de l'adaptation de son oeuvre.

Nos activités ont aussi été choisies par la Radio Romande (2 émissions en direct avec Baraka).

Radio Nostalgie s'intéresse à nos programmes, elle soutient publicitairement toutes nos animations.

Radio-Lac nous a offert des interviews à plusieurs reprises, notamment dans le cadre de Versoix Fou-Rire.

Nous constatons que le public extérieur à la commune devient fidèle car, en s'inscrivant, les intéressés reçoivent nos programmes.

Pourcentage public:

concerts classiques	moyenne de	50	pers.
concerts jazz	moyenne de	25	pers.
café-théâtre/comédie	moyenne de	45	pers.
conf.-débat	moyenne de	45	pers.
spectacles « vedettes » (Cabaret Chaud 7, Morisod)	moyenne de	500	pers.

Rappelons encore que Versoix-Spectacles offre chaque année aux amateurs la possibilité de participer à un concours et que de jeunes musiciens « classiques » versoisiens ont pu se produire aux Caves avant de passer leurs examens au Conservatoire.

Chaque été, nous avons organisé des stages de théâtre avec la collaboration de comédiens professionnels et l'Ecole Dimitri.

COMPLEMENT BILAN (activité depuis septembre 1994)

Nombre d'animations

organisées, sept. 94 à mai 95: 59 spectacles (dont 2 à la salle communale)
6 expositions

nombre de spectateurs: 3227 (uniquement sur vente de billets, visiteurs expos non compris)

Sport - Communication - Social - Economie

Conseiller administratif délégué: M. René Schneckenburger

La Mairie de Versoix soutient financièrement toutes les activités se déroulant sur le territoire communal qu'elles soient sportives, destinées aux jeunes, ou à caractère social.

Sport

Les subventions communales versées en 1995:

Libellés	Subventions 1995
BASKET CLUB	56'700.-
F.C. VERSOIX	17'200.-
BADMINTON	2'400.-
F.S.G	6'100.-
C.N.V.	5'700.-
SOCIETE SAUVETAGE	10'700.-
STE LEVRIERS, SKI-CLUB, SQUASH, TRAÎNE-MATIN, CAVALIERS, POMPIERS, TIR, MODEL-CLUB, JMRCV (Fr. 700.- par société)	6'300.-
C.T.T.	1'800.-
TENNIS	3'100.-
JUDO	3'200.-
TOTAL	113'200.-

Les membres de la commission des sports et de la communication se sont principalement occupés des dossiers suivants:

Construction du secrétariat du Tennis-Club de Versoix: Le Conseil municipal a donné son accord en mars 1995 pour l'octroi d'un crédit permettant le transfert du « coin » secrétariat dans la travée de la halle de tennis. C'était l'occasion d'y aménager également un distributeur de boissons.

Le comité du Club a demandé un délai de réflexion avant de donner son accord définitif quant à l'exécution des travaux.

Construction d'une buvette pour le F.C. Versoix: pour ce dossier c'est aussi un projet qui reste « en veilleuse » avec l'accord du Club.

En effet, les membres du comité ont souhaité conserver la buvette du stade Louis-Yung tant que celle-ci est exploitable et que le Club joue en 2ème ligue. De plus, le succès du football à Versoix est tel, que le terrain de l'avenue Yung reste nécessaire pour permettre à toutes les équipes de jouer.

Ecole de rugby: une nouvelle école de sport a été créée à Versoix regroupant une quarantaine d'enfants, émanant du Rugby Sporting Club de Genève. Le Conseil administratif a donné son accord pour que les élèves puissent s'entraîner sur un espace de gazon situé derrière le dépôt « athlétisme ». L'expérience étant satisfaisante, et l'activité n'ayant pas créé de problèmes avec les autres disciplines évoluant au Centre sportif, les autorités ont reconduit le prêt du terrain en question.

Surveillance des installations: nombreux sont les visiteurs qui ne tarissent pas d'éloges envers notre Centre sportif: sa situation en pleine nature et ses installations font beaucoup d'envieux. C'est vrai que nous pouvons être fiers du bel instrument mis à disposition des habitants. Toutefois, un point noir existe: c'est le respect de ce qui est offert aux utilisateurs. Des dégradations sont trop souvent constatées et on peut se demander à qui elles profitent. C'est bien regrettable car le coût des réparations est finalement à la charge des contribuables.

Afin d'éviter au maximum les actes de vandalisme et pour veiller au confort des utilisateurs, nous avons organisé un service de surveillance pendant la période des vacances scolaires, dans la zone des vestiaires « piscine » en particulier.

Cette opération a été conduite dans le cadre de la campagne « Versoix Propre », lancée par le Conseil administratif au début de l'été, tant à la piscine qu'à la plage.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour vous encourager à nous aider dans la continuité de cette opération: n'hésitez pas à nous signaler tout phénomène anormal que vous pourriez constater.

Sachez qu'il ne s'agit pas de délation, mais du devoir des citoyens qui veulent protéger et sauvegarder le patrimoine communal.

Politique de subventions (référence tableau page 24): la commission des sports s'est penchée sur un dossier important: le domaine d'attribution des subventions n'est pas facile à gérer lorsque la situation conjoncturelle nous contraint à comprimer les dépenses.

Voici, brièvement rappelée, la politique d'attribution des aides financières communales qui a été définie pour ce qui concerne le domaine sportif: il y a tout d'abord une somme globale, prévue au budget de fonctionnement, votée par le Conseil municipal sur proposition de la commission des sports.

Cette somme est répartie en trois enveloppes: la première est réservée aux clubs qui gèrent une école de sport, la seconde soutient par une subvention annuelle de Fr. 700.- les clubs qui ont une activité et qui participent à la vie locale. Enfin, la troisième enveloppe est utilisée pour aider ponctuellement les équipes fanions des clubs ou apporter un soutien à une activité bien précise.

Ajoutons que dans tous les cas, l'octroi d'une aide financière fait chaque fois l'objet d'une étude et de l'examen des comptes des demandeurs.

C'est ainsi que la commission des sports a notamment soutenu les performances du Basket-Club de Versoix évoluant en ligue nationale A, et participé à la rénovation de la barque « Versoix » de la société de sauvetage.

La société de tir s'est vue attribuer un prêt pour l'aider à rénover certaines installations des stands devenus vétustes.

La vie des clubs sportifs

Nous saluons la venue d'un nouveau club: le **Versoix-Bikers** dont l'activité consiste en la pratique du vélo tous terrains en participant notamment à des courses de compétition en Suisse et en France. Son comité, présidé par M. Donato Domini, a été reçu par les membres de la commission des sports qui ont examiné les statuts et donné un préavis favorable à son admission au sein des clubs locaux. Le public qui assistait à la cérémonie des Mérites versoisien a pu suivre une démonstration et apprécier la maîtrise des cyclistes acrobates.

C'est avec regret que les Autorités ont enregistré la dissolution du **Club de squash** fondé en 1986. 10 ans d'activités n'auront pas permis, malgré les efforts fournis par le comité, à concrétiser son souhait de construire des locaux permettant la pratique de cette discipline.

...et maintenant les informations des clubs sportifs:

Le Club Nautique de Versoix a vécu une saison 1995 très intense puisque, en plus des 11 week-ends de régates habituelles, il a organisé le Championnat du Monde des yngling, le Championnat de Suisse des 5.5 JI, le Championnat de Suisse des Moth Europe et celui des 420 et le Championnat de série des 6 M JI. La Double a battu son propre record avec ses 161 bateaux de départ. L'école de voile a permis à près de 200 juniors de faire connaissance avec notre infrastructure lors des cours de printemps ou d'automne et des camps d'été en Optimist et 420. Le groupe compétition junior, en Optimist et 420, a fait briller les couleurs du CNV, non seulement dans le bassin lémanique, mais aussi à l'étranger.

Le compte à rebours a commencé pour notre compétitrice, Nicole Meylan, puisque c'est au mois de juillet prochain qu'elle se rendra à Atlanta pour essayer de décrocher une médaille olympique.

Le départ de l'Aqua Rhône Alpes Trophy, course de bateaux pneumatiques, sera, pour la 3ème fois consécutive, donné à Versoix en août prochain.

La section Ski Nautique a permis plus de 11500 sorties « ski nautique », notamment lors des 28 stages qu'elle a organisés en collaboration avec l'Association Genevoise de Ski Nautique. Elle est équipée de 5 véhicules de transport et de 11 bateaux tracteurs, qui évoluent sur 4 bases, dont 3 en France.

Son groupement d'entraîneurs a propulsé quelques-unes de ses athlètes jusqu'au Championnat du Monde et d'Europe, succès couronnés par la Commune de Versoix, par la remise en 1995 de distinctions sportives à Elena Milakowa-L'Huillier et Nicole Jastrow, actuellement nos « têtes de séries no. 1 et 2 ».

Egalement responsable de l'organisation d'une compétition internationale du plus haut niveau, qui s'est déroulée en France voisine, dans le cadre de son action transfrontalière, la section Ski Nautique se veut ouverte sur le monde, et, en tant que club sportif, veut prendre en compte les changements qui l'affectent. En effet, elle est aujourd'hui pourvue d'une antenne en France, mais aussi en Russie.

Enfin, la Section Ski Nautique, c'est aussi un effort vers la promotion du « Sport pour Tous », l'accessibilité ne devant pas être, chez nous, tributaire des limites budgétaires des uns et des autres.

Le CNV poursuivra son action pour les jeunes, toutes disciplines confondues, et continuera à mettre tout en oeuvre pour porter haut les couleurs de Versoix.

Le Club de Tennis de Table (CTTV) a pris avec joie possession pour la saison 1995/1996 des nouveaux locaux qui lui ont été attribués dans l'école Ami-Argand.

Pendant cette saison, 8 équipes ont disputé le Championnat genevois, la Coupe genevoise et la Coupe suisse. Deux équipes ont été inscrites dans les catégories spéciales, une en vétérans et une en seniors.

Plusieurs équipes se sont mises en valeur: celle de la 1ère ligue va disputer les finales pour monter en ligue C; celle de la 2ème ligue va aussi disputer les finales pour monter en 1ère ligue. Quant aux catégories spéciales, les deux équipes sont championnes genevoises de leur catégorie.

L'école de tennis de table compte quelques 25 jeunes qui suivent plus ou moins l'entraînement, mais toujours avec beaucoup de plaisir !

Bien sûr, le « Combat des Chefs » a réuni comme d'habitude quelques joueurs de qualité qui ont passé une excellente et amicale soirée, qui s'est terminée fort tard, à la satisfaction générale.

La FSG (Fédération Suisse de Gymnastique) Versoix a organisé en juin 1995 les championnats genevois aux agrès féminins. Cette manifestation, première du genre à Versoix, s'est déroulée sous les meilleurs auspices. Toutes les gymnastes genevoises de cette catégorie se sont affrontées dans les trois salles du C.O. des Colombières les 16, 17 et 18 juin 1995.

Après la pause estivale, la section Volley-ball a organisé son traditionnel tournoi régional en plein-air qui, malgré le temps mitigé, a remporté un grand succès.

Début septembre, plusieurs groupes ont pu découvrir la nouvelle salle de gymnastique dans les locaux de l'école Ami-Argand, fraîchement inaugurée.

Comme d'habitude, le premier week-end de décembre, les jeunes ont pu se produire et présenter au public versoisien un magnifique spectacle à l'occasion de la traditionnelle soirée annuelle. Basé sur le thème des saisons, ce spectacle a remporté un vif succès.

Sur le plan sportif pur, les divers groupes et sous-sections de la FSG ont participé à de nombreux concours et meetings. Ainsi les athlètes ont une fois de plus fait honneur à la section en se distinguant sur les divers stades du canton et du pays. Les bons résultats obtenus ont permis à Mlle Mafalda D'Alfonso d'obtenir un coup de chapeau à la cérémonie de remise des mérites en février 1996, grâce à sa meilleure performance suisse sur 60m., dans la catégorie écolière.

Dans les disciplines agrès et artistiques, les représentantes ont participé à divers concours régionaux et nationaux. De belles performances ont été également réalisées.

Enfin, la section volley-ball, qui a participé aux divers championnats régionaux, a vu la création d'une nouvelle équipe mixte qui évolue en catégorie « relax ».

Un événement particulier à signaler, le départ de Mme Yolande Imstepf qui, après de bons et loyaux services administratifs rendus à la société, a passé la main pour prendre des charges plus importantes au sein du comité cantonal. Le comité lui souhaite plein succès pour son nouveau « job ».

Le Judo Club Versoix compte à ce jour 152 membres, dont une grande majorité de jeunes.

Il assure 13 entraînements du lundi au vendredi dont un cours d'initiation pour très jeunes.

Le Club a participé à de nombreuses compétitions et tournois et a obtenu 7 médailles aux Championnats genevois.

Les judokas les plus prometteurs sont intégrés au Cadre Talent qui les prépare spécifiquement aux compétitions de très haut niveau.

Une nouveauté: une salle de musculation a été ouverte qui, avec les séances de footing hebdomadaires mises sur pied, constitue un apport important à la condition physique des sportifs.

Le Versoix Model-Club a connu en 1995 une légère augmentation de ses membres comptant 75 personnes; 20 pilotes ont moins de 18 ans et 16 sont Versoisien.

Le concours du 28 mai a eu beaucoup de succès puisque les concurrents sont venus de Mâcon, Bourg-en-Bresse, Valais, Vaud, Fribourg et Genève.

Début juillet, le 2ème camp de planeurs a été organisé en Valais où 21 pilotes et leurs familles étaient inscrits.

Un membre du VMC a participé aux Championnats du monde de planeurs en Angleterre.

Participation du VMC aux Championnats suisses de planeurs électriques

Participation du VMC aux Championnats du monde de Jets à turbines.

Le meeting du 27 août a remporté un grand succès puisque des concurrents sont venus de Turin, Mâcon, Bourg-en-Bresse, Jussy, Bulle et Sierre.

Participation du VMC à différents meetings: Athenaz, Bulle, Sierre, Aminona, Sion, Disy, Mâcon, Bourg-en-Bresse, Châlon-sur-Saône.

En outre, le VMC organise depuis de nombreuses années le passeport-vacances et, cet été, plus de 40 jeunes ont découvert l'aéromodélisme.

Cette année le VMC a obtenu la participation de 2 grands champions dans l'aéromodélisme, un pilote de voltige venu des Etats-Unis, et le champion du monde d'hélicoptère venu d'Allemagne.

Grâce à l'école de pilotage du VMC, 8 pilotes ont été admis dans le club cette année. Cette école a prodigué près de 150 heures de cours pour l'initiation au pilotage et à la sécurité des vols.

Société de Tir de Versoix

Cette année 1995 a surtout été marquée par la participation massive des tireurs versoisien à la Fête Fédérale de Thoun. Brillants succès individuels mais surtout en section, soit Couronne franges or et coupe en argent pour la section 300m, ainsi que pour la section pistolet.

Pistolet 50/25 et 10m AC

Pistolet AC-Champion suisse de section 1ère catégorie

Pistolet 25m: 6ème rang à la finale suisse de sections à Lucerne

300 M

2ème championnat genevois de groupes

Petit Calibre

Milite toujours en 3ème ligue du championnat suisse d'équipes où la section termine au 2ème rang de son groupe.

Jeunes tireurs

Pour la 4ème fois consécutive, le groupe des J.T. est champion genevois.

Ball-Trap

Xavier Bouvier est champion suisse sur ses terres puisque le Championnat suisse a été organisé à Versoix

Tirs militaires

La STV a enregistré le passage de 1058 tireurs à 300 m. pour accomplir leurs obligations militaires hors du service

TRANSFORMATION AU STAND:

les 8 cibles automatiques ont été remplacées sur les lignes 300 m. par des TG 3002 de la dernière génération.

En mars 1996, la STV a eu l'insigne honneur d'accueillir les tireurs genevois pour leur Assemblée générale annuelle.

La Société Internationale de Sauvetage du Léman (section Versoix) mentionne deux faits importants qui ont marqué cette période chez les « voisins de la Mairie »:

Le premier est la création d'un groupe de jeunes sauveteurs de 10 à 14 ans. Tous les mercredis après-midi, été comme hiver, ils peuvent suivre une formation complète englobant tout ce qui touche l'eau et le sauvetage. Natation, noeuds, navigation à moteur, connaissance du lac et du matériel, soins à donner aux noyés et lutte contre le feu. L'enthousiasme qui anime ce groupe est impressionnant et la rapidité avec laquelle les choses sont apprises l'est tout autant. Une réelle satisfaction.

Le second est la réfection complète du canot à rame. Construit en 1927-1928, ce canot a été entièrement refait au chantier naval Détraz à Versoix. Un vrai joyau que les Versoisens admireront début juin lors de son inauguration officielle. Si tel n'est pas le cas, sachez qu'il navigue à la rame tous les mardis et jeudis à la belle saison.

Jardins familiaux

La Fédération genevoise des jardins familiaux a présenté, pour son Groupement de la Bécassière une demande d'autorisation au Département des travaux publics pour l'aménagement de pergolas devant les cabanes de jardin. Le Conseil administratif a donné un préavis favorable en précisant que ces pergolas ne devraient pas faire l'objet d'une fermeture en vue d'agrandir la surface des cabanes.

Mémoire de licence « Centre sportif »

MM. Mimoun et Kamel, étudiants à l'Université de Genève, département HEC, ont obtenu l'autorisation du Conseil administratif d'étudier l'application de certains principes de contrôle de gestion au Centre sportif en vue d'établir leur mémoire de licence. Travail de longue haleine portant sur cinq années d'activités du service.

Le résultat de cette analyse est d'un grand intérêt: certains éléments ont été mis en valeur permettant, par exemple, de connaître les charges directes et indirectes de tous les secteurs du Centre sportif.

Les membres de la commission des sports sont en possession de ce mémoire totalisant 170 pages, dont les auteurs ont obtenu un brillant résultat à leur licence.

Mérites versoisiens sportifs

C'est par une fin de journée enneigée, le mardi 6 février 1996, que s'est déroulée la cérémonie de remise des « Mérites ».

Le Conseil administratif a souhaité cette année que la présentation des lauréats soit faite par les Conseillers municipaux.

C'est ainsi que les membres du législatif ont eu le plaisir de récompenser les exploits sportifs suivants:

La commune de Versoix a décerné « *un coup de chapeau* » à :

Mlle Mafalda D'Alfonso, qui a réalisé la meilleure performance suisse d'athlétisme sur 60 m, catégorie « écolières »,

M. Boris Stevens, pour son titre de champion genevois de judo, catégorie 95 kg

M. Vinh Dao, pour sa fidélité au sein du Versoix-Basket Club où il joue depuis de nombreuses années.

Une distinction a été remise à:

Mme Elena Milakowa-L'Huillier, vice-championne d'Europe de ski nautique, catégorie « figures »

Mme Nicole Jastrow, championne suisse 1995 de ski nautique, catégorie « figures »

M. Jonathan Muller, champion suisse de voitures à essence radiocommandées,

M. Philippe Emery, champion romand de saut à cheval en 1995,

M. Pascal Morand, champion suisse d'haltérophilie 1995, catégorie « cadets poids moyens »,

M. Xavier Bouvier, champion suisse 1995 à la coupe du monde de tir à Lima.

La « cuvée » 1995 peut être qualifiée de bonne pour son déroulement en général, au cours duquel le public a pu assister à une démonstration de cycles tous terrains et de voitures radiocommandées. Toutefois, les Autorités étudient une nouvelle formule qui pourrait être encore plus attrayante.

Communication

TéléVersoix

M. Stephan Gisler, responsable de TéléVersoix, a été reçu par les membres de la commission des sports et de la communication.

Rappelons que cette association a été constituée le 10 septembre 1993, qu'elle est composée essentiellement de membres bénévoles assurant la production d'émissions qui totalisent 30 minutes par mois.

Le studio est installé au 23 av. Lachenal. TéléVersoix était au bénéfice d'une concession de TV locale pour une durée de 10 ans (télé-réseau). Depuis novembre 1995, l'association est maintenant au bénéfice d'une nouvelle concession de 4 ans lui permettant de diffuser par ondes hertziennes comme les autres chaînes de télévision. Cela sera possible dès que TéléVersoix sera dotée d'un émetteur ad-hoc.

La commune de Versoix soutient cette activité puisque le Conseil municipal a pris la décision de lui allouer une subvention pour l'aider à démarrer, en vue d'assurer une information intéressante et locale sur les événements de notre commune.

Le Memento versoisien, diffusé mensuellement, est géré par les services de la Mairie. Les sociétés ou clubs locaux ont la possibilité de faire parvenir à la Mairie leurs annonces ou communiqués jusqu'au 12 du mois précédant la parution d'un mois.

Le Memento a fait peau neuve cette année dans sa présentation, format A3 plié en quatre, permettant une place plus importante pour la communication des annonces.

Versoix-Région, diffusé 9 fois par an, est géré par le Club de la Presse. Ce journal donne une information régulière sur la vie de notre commune et de celles avoisinantes. Deux pages sont prises en charge par la Mairie, qui peut ainsi diffuser des informations importantes qu'il n'est pas possible d'insérer dans le memento.

Economie

Le projet de création d'une Fondation pour l'installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerces, la FIVEAC, a pu se concrétiser.

Ainsi le Conseil de Fondation a été désigné selon les statuts, et les personnalités suivantes en font partie:

MM. Marc-Henri Mettaz, président, Claude Sanz, vice-président, René Schneckeburger, secrétaire, ainsi que MM. Claude Genequand, Yves Pahud, Michel Stevens, Pierre-Alain Monnet, Luis Rodriguez, Patrick Schmied.

Ce Conseil s'est tout de suite occupé des premiers dossiers en cours, dont celui du bâtiment Union Carbide, situé à l'av. de Choiseul. En effet, la société propriétaire, Union Carbide Europe S.A., avait décidé de mettre en vente ce bâtiment, mais ne voyant pas d'acheteur avait immédiatement accepté, à l'instigation du Conseil administratif, de mettre en location les surfaces disponibles. C'est ainsi que de nombreuses entreprises ont pu louer les locaux dont elles avaient besoin.

Les négociations ont ensuite été menées par la FIVEAC, qui a finalement accepté d'acquérir ce bâtiment pour le prix de Fr. 5'500'000.-. Le financement a été obtenu par un prêt bancaire de Fr. 5'000'000.- et d'Union Carbide pour Fr. 500'000.- (sans intérêt pendant 3 ans).

C'est une importante étape pour l'activité économique de Versoix, car ce site reste ainsi à destination des entreprises. Pour la FIVEAC, ce premier résultat doit lui permettre de poursuivre l'étude de nouveaux dossiers, dont notamment ceux des quartiers de la Scie et du Bourg de Versoix.

Jeunesse - crèches et garderies, domaine social

Les subventions communales versées en 1995:

Libellés	Subventions 1995
Frais fonctionnement crèche « Fleurimage »	226'000.-
Subvention ludothèque	5'000.-
Subventions colonies	4'000.-
Subvention garderie les Mouflets	160'000.-
Subvention garderie Montfleury	8'300.-
Subventions Rado, Radis, Galaxy avec participation salaires animateurs	110'900.-
Subvention service orientation professionnelle	27'700.-
Subvention Hospice général	90'000.-
Allocations complémentaires OCPA	130'500.-
Subventions diverses (Grève, Samaritains, Club des Aînés)	3'500.-
Aide humanitaire	77'730.-
TOTAL	843'630.-

Jeunesse

Le RADIS (5 - 12 ans)

Les points forts du secteur enfants sont les mercredis aérés ainsi que le centre aéré d'été. Dès le printemps, il a été constaté un accroissement régulier de la fréquentation des mercredis aérés. Une meilleure information et un besoin accru de ce type de structure d'accueil expliquent cette augmentation. Les objectifs des mercredis aérés se sont confirmés: maintien du programme ludique visant au repos et au défoulement de ces jeunes esprits très sollicités durant la semaine et le développement des relations individuelles.

La quatrième édition du centre aéré a rencontré le même succès que les années précédentes: activités rodées, fréquentation considérable, infrastructure imposante, activités axées sur les jeux de plein air.

1995 a été également une année d'ouverture pour ce secteur. Les locaux, ainsi que l'un des véhicules du Rado ont été régulièrement mis à disposition des activités parascolaires.

En outre, un groupe constitué de mères et d'enfants d'origine étrangère se rencontre une fois par semaine dans les locaux du Radis. En co-animation, Mme Davies du SASCOM et l'animatrice du centre proposent un espace d'accueil et d'écoute à ces mères, souvent confrontées à des problèmes de déracinement et d'intégration.

LE RADO (adolescents 13-17 ans)

Nouvelle volée de nombreux jeunes dès septembre, plus grande mixité, motivation surprenante des adolescents pour la participation aux activités, sont les principaux aspects d'un renouveau suite au départ des « grands » à fin juin.

1995, c'est aussi l'ouverture d'un nouveau local destiné au bricolage et à l'entretien des vélomoteurs, « l'Atelier 151 », le concours de l'équipe d'animation au groupe de réflexion sur les toxicodépendances, le « DIPG » ainsi que la contribution du centre aux « Ateliers santé » du Collège des Colombières.

LE GALAXY

Le groupe Galaxy organise les discos du vendredi (dès 16 ans) et les soirées du mardi (13 - 17 ans). Les vendredis ont suscité une fréquentation moyenne mais en augmentation. Quant aux soirées du mardi, elles ont rencontré un engouement jamais encore égalé. Suite à une pétition des ados, ouverture dès septembre tous les mardis (au lieu de 2 fois par mois)

Vie associative

L'association a organisé et animé la fête du Bourg 1995. On ne pouvait pas rêver meilleure occasion pour célébrer ses 10 ans. Grâce à l'implication de nombreux bénévoles et au soutien de la Mairie, cette manifestation a été couronnée d'un joli succès.

Une collaboration s'est instituée avec l'association « Subespace » qui a trouvé, dans les locaux du Rado, un havre calme et chauffé pour entreposer ses bouteilles et autres équipements sous-marins et qui propose des baptêmes de plongées aux jeunes du centre.

Depuis juin, les usagers du Rado ont pu bénéficier de l'acquisition d'un nouveau minibus. Les associations versoisiennes peuvent bénéficier du prêt ou de la location de ces véhicules.

Dialogue et prévention

Suite à l'enquête menée l'année passée par un groupe de réflexion constitué par des représentants du Cycle d'orientation, du Rado, de l'Hospice général et de la commission sociale, sur le thème « les jeunes à Versoix », il est apparu la nécessité de briser certains tabous pour favoriser le dialogue entre les générations et la promotion de la qualité de la vie à Versoix.

Une première action est proposée sous forme d'une quinzaine qui se déroulera du 22 avril au 5 mai. Elle sera menée principalement sur 2 axes: la promotion des boissons non-alcoolisées, en association avec les cafetiers-restaurateurs, et le dialogue intergénérationnel avec la présentation d'un film suivi d'un débat et d'une pièce de théâtre. Il y aura également durant cette quinzaine une borne interactive de prévention au Galaxy, particulièrement appréciée par les adolescents.

D'autres actions seront entreprises en automne prochain.

Parlement des jeunes

Le 30 janvier 1996, Jean-Marc Leiser, ayant atteint l'âge de 20 ans, a laissé sa place de président, et c'est son frère, Christian, qui a pris le relais.

Deux événements importants à signaler:

la possibilité pour les jeunes pratiquant un instrument de musique de s'entraîner dans deux locaux de la P.C. de l'école de Montfleury 1. Cet endroit situé sous l'école, facile d'accès et bien insonorisé, est parfaitement adapté aux jeunes musiciens qui peuvent s'adonner régulièrement à leur hobby de jeunesse, sans gêner le voisinage.

l'étude d'ouverture d'une ligne des TPG « Noctambus », permettant aux jeunes de vivre sans crainte leur fièvre du samedi soir !

Notons encore que le Parlement des jeunes participe activement à toutes les manifestations locales, comme la fête de l'Escalade, la réunion des nouveaux citoyens, la fête du Bourg, etc.

La commission sociale, dont dépend le Parlement, suit activement ses différentes activités et démarches tout en lui apportant soutien et conseils.

Crèches et garderies

La Crèche de Versoix

La crèche « Fleurimage » accueille les enfants de 0 à 5 ans depuis le 2 octobre 1995.

Une journée « portes ouvertes », le 30 septembre, c'est-à-dire 2 jours avant l'ouverture, a donné l'occasion, tant aux enfants qu'aux parents, de découvrir leur crèche et toute son équipe.

A cette occasion, les Autorités cantonales, représentées par Mme Martine Brunschwig-Graf, et communales ont marqué d'une brève partie officielle la naissance de cette réalisation tant attendue.

Une cinquantaine d'enfants est accueillie chaque jour à « Fleurimage » entre 07h et 18h30 du lundi au vendredi.

La directrice, Mlle Véronique Le Roy et son équipe (9 collaboratrices), s'occupent de vos enfants durant la journée, dans un cadre superbement aménagé au 1 ch. de Montfleury, où prédomine la vie en groupe offrant ainsi un rôle éducatif complémentaire à celui de la famille.

Le Conseil de fondation de la crèche, dont la présidence est assurée par Mme Janine Schneckenburger, est composé de 7 membres. Son comité de direction, comprenant Mme J. Schneckenburger, M. R. Smulders et Mme M. Mattou, a longuement travaillé pour offrir un tel encadrement à Versoix dont ils sont persuadés de l'utilité.

La Garderie des Mouflets

Est ouverte aux petits Versoisiens de 0 à 4 ans. Les enfants sont accueillis par un personnel qualifié, 1 à 2 demi-journées par semaine, par groupe de 24 enfants le matin et 18 l'après-midi dans une atmosphère chaleureuse, propice à l'apprentissage de la vie en collectivité.

Le programme quotidien comprend des activités créatrices, des jeux éducatifs, des chansons, un goûter, des balades ou sorties dans le jardin aménagé avec des jeux d'extérieur.

Les inscriptions ont lieu au mois d'avril. La présidence du comité de l'Association des Mouflets incombe à Mme Isabelle Zwygart.

La Garderie de Montfleury

Accueille les enfants du quartier dès l'âge de 20 mois, 3 matinées par semaine, au local réservé à l'AHM. C'est une vingtaine d'enfants par jour qui fréquentent cette garderie, dirigée depuis de nombreuses années par Mme M. Ecuyer.

La vie des sociétés à caractère social:

Colonie de vacances La Ruche

La « Ruche » est le nom donné à une grande maison située à Granges-Sur-Salvan (1100 m. d'altitude), en Valais. Ce bâtiment est une propriété gérée, à parts égales, par les communes du Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Meyrin et Versoix.

Elle offre une cinquantaine de lits, une grande cuisine, salle à manger, salles de jeux ainsi que toute l'infrastructure nécessaire. Elle est au bout du village et proche de la forêt.

En y séjournant, on peut pratiquer le tennis, la baignade, la marche, la varappe, tous les jeux extérieurs ainsi que des activités manuelles à l'intérieur.

Cette maison peut être louée toute l'année, à la semaine ou pour le week-end, par des groupements ou des familles. Sur demande, il est possible d'obtenir les tarifs en vigueur.

Il faut spécifier que les deux mois d'été sont réservés à l'organisation de séjours pour enfants. En effet, en juillet et août, 3 camps de 15 jours sont mis à la disposition des enfants de 6 à 12 ans.

En ce qui concerne Versoix, plus de quarante colons s'y rendent chaque été. Ils bénéficient d'un encadrement adéquat et découvrent à chaque fois des améliorations au niveau du bâtiment et de ses alentours.

La Ludothèque

Est depuis 1984 à la disposition des familles et des enseignants en proposant tous genres de jeux (trottinettes, planches ou patins à roulettes, jeux de société, consoles etc.) pour une somme modique. Située à Bon-Séjour (2, rte de Sauverny), plus d'une quinzaine de bénévoles se relayent pour accueillir les membres aux heures d'ouverture, les mardis de 15h à 18h et, depuis novembre 1995, également les jeudis de 15h30 à 17h30.

Ces personnes s'occupent également d'inventorier, réparer, choisir et acheter les jeux de plus en plus nombreux puisqu'on en compte plus de 800 .

Environ 240 membres fréquentent la ludothèque, qui fonctionne grâce à une subvention de la Mairie, aux cotisations de ses abonnés et aux revenus de locations.

Depuis septembre 1995, les prêts sont gérés par ordinateur, ce qui a demandé un énorme travail de préparation qui a duré plusieurs mois.

Domaine social

Cette année, Madame Micheline Pernet, ancienne Conseillère municipale et présidente pendant plusieurs législatures de la commission sociale, a reçu le Mérite social de la commune pour couronner sa longue carrière dans ce domaine. Nous tenons à relever sa personnalité et sa droiture durant toutes ces années.

Merci, Madame, de votre dévouement et travail dont vous avez honoré notre commune et que vous continuez à faire en toute discrétion.

Restaurants scolaires

Les jeunes écoliers sont toujours nombreux à venir aux cuisines scolaires et prendre le repas de midi soit à l'école de Bon-Séjour (pour l'école de Bon-Séjour et l'école Argand), soit à la salle communale (école Lachenal), soit au restaurant « Le Bayou » (pour l'école de Montfleury), malgré la participation financière demandée aux parents depuis la création du GIAP (Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire), dont le siège se trouve à l'Association des communes genevoises.

Précisons que pour l'accueil de midi, la prise en charge de l'enfant est facturée Fr. 2.- par séance, alors que pour l'accueil de l'après-midi la prise en charge est de Fr. 4.- par séance. Des réductions de 25%, 50% pouvant aller jusqu'à la gratuité sont possibles en fonction du revenu net imposable de la famille ainsi que des réductions importantes en fonction du nombre d'enfants de la famille.

Encore et toujours nos remerciements à toutes les équipes de bénévoles qui se sont formées pour permettre le bon déroulement des repas quotidiens.

Rappelons brièvement en quoi consistent les activités parascolaires: d'une part l'accueil de midi, qui prend en charge les enfants de la 1E à la 6P entre la fin de l'école le matin et la reprise l'après-midi. Le Groupement intercommunal assure ainsi l'encadrement des enfants pendant la pause de midi, et d'autre part l'accueil de l'après-midi, qui prend en charge les enfants de la 1E à la 3P dès la fin de l'école.

Versoix compte environ 200 enfants inscrits aux activités parascolaires. Les bons de repas sont en vente au prix de Fr. 31.- les 4, à la Mairie, à la Pharmacie des Colombières, à l'alimentation Buffat, Trotti, Montfleury et au bureau de tabac à côté du Motel du Griffon.

Les allocations complémentaires aux bénéficiaires de l'OCPA (Office cantonal des personnes âgées)

Sont versées par la commune s'effectuent deux fois par an et s'élèvent à chaque fois à Fr. 275.- pour les personnes seules et à Fr. 425.- pour les couples, auxquelles s'ajoute une indemnité de Fr. 100.- pour le chauffage. Ainsi un total de Fr. 125'475.- a été versé.

Les personnes en âge d'AVS étaient au 30.03.96 de 1146, soit 736 femmes et 410 hommes.

Sortie des aînés le 6 septembre 1995

Cette année, c'est en France, à Bourg-en-Bresse, qu'a eu lieu notre traditionnelle sortie des aînés. Après un bref arrêt café-croissants, les participants ont pu bénéficier d'une visite guidée de l'église de Brou, exemple remarquable du style gothique flamboyant. Ils ont eu également le loisir d'admirer le monastère de Brou, superbe monument attenant à la célèbre église avec ses salles voutées au rez-de-chaussée, ouvrant sur les longues galeries des cloîtres et, au premier étage, les riches collections de beaux-arts du 16e au 20e siècle.

A St-Etienne-du-Bois, au coeur de la Bresse, un vaste restaurant régional a servi un repas de spécialités bressanes qui a été très apprécié par nos hôtes. Lors de l'animation folklorique, certains ont même dansé sur des airs typiquement régionaux !

Pour clore cette journée, nos hôtes ont eu la possibilité de visiter deux fermes bressanes du XVe siècle, construites en pans de bois et en torchis et reconstituant des intérieurs bressans.

Vous n'étiez pas loin de 200 qui paraissiez satisfaits de votre journée. Un grand merci à tous les accompagnants.

Le Club des aînés

Déploie toujours autant de dynamisme que les autres années avec des repas et goûters au Club, les grillades à la Cabane des Bûcherons, l'organisation de mini-lotos, le repas de l'Escalade à la salle Lachenal, les sorties au théâtre et les concerts au Victoria Hall.

Il faut relever le 25ème anniversaire à Palexpo de la Fédération des Clubs des Aînés du Canton de Genève où 1500 participants ont fêté dans la joie et la bonne humeur cet anniversaire. Un grand merci à Mme Jeanne Duflon qui s'est beaucoup investie dans cette fête et qui mérite bien la distinction qui lui a été attribuée à la cérémonie de remise des Mérites de la commune en février 1995.

Une grande nouveauté au club avec une journée de golf.

La chorale est toujours aussi active et chante dans les résidences ainsi qu'à la fête de l'Escalade. Les voyages et les excursions en France et en Suisse rencontrent toujours du succès.

L'Association des Samaritains de Versoix et environs

Compte 20 membres actifs. Le comité, dirigé par M. Mario Guglielmetti, s'est réuni 4 fois en 1995.

La section était présente aux différentes manifestations régulières. Cela représentera 148 heures de travail sans compter l'accompagnement des aînés par Michèle Robas, Conseillère municipale. Ces heures ne comprennent pas les dons du sang qui ont eu lieu 2 fois à Versoix.

L'Association a été présente comme chaque année à la Foire de Genève, le thème était les accidents des petits enfants.

10 cours de sauveteurs pour le permis de conduire ont été donnés à 119 personnes et un cours de samaritain. Le cours de CPR annoncé a été annulé faute de participants.

Un grand merci du président à tous les membres de la section ainsi qu'à la commune de Versoix pour son large soutien.

Le Centre social intercommunal au « Mail-Voltaire », 5 chemin Versoix-la-Ville, regroupe sous le même toit les services suivants: l'Hospice général, le Service d'orientation, le SASCOM (infirmières) et l'AGAD (aide à domicile) et une permanence d'avocats.

1. L'Hospice général

L'antenne à Versoix du Service d'action sociale de l'Hospice général existe depuis 1981, dans le cadre d'une politique de décentralisation mise progressivement en place dès 1965. Quatre collaborateurs sont à disposition de la population. Leurs principales actions sont d'accueillir et venir en aide à toute personne confrontée à des difficultés sociales ou dépourvue des moyens nécessaires de subsistance.

Il s'agit aussi, pour les collaborateurs de l'Hospice général, de développer des collaborations et des synergies aussi étroites qu'efficaces avec les autres services partenaires du Centre social, mais aussi avec tout autre service et instance extérieurs dont l'intervention serait judicieuse.

L'activité de l'Hospice s'inspire de valeurs telles que solidarité, entraide, autonomie de la personne, insertion dans la société.

Durant l'année 1995, 313 dossiers ont été actifs, soit:

153 avec assistance financière

150 sans assistance financière

10 de gestion.

Ces 313 dossiers représentent 424 adultes et 257 enfants.

Comme chaque année, l'Hospice général a organisé une permanence d'impôt pour les Versoisiens à revenus modestes.

2. L'antenne du service d'orientation à Versoix achève sa troisième année d'activité.

Ce service s'adresse à toute personne souhaitant faire un bilan sur sa situation scolaire ou professionnelle. L'équipe se compose de deux psychologues conseillers d'orientation ainsi que d'une secrétaire assurant l'ouverture du centre tous les après-midi.

193 personnes ont été reçues en consultation, ce qui représente une augmentation importante de la fréquentation du centre. L'excellente collaboration avec l'Hospice général a permis à une quarantaine de personnes de bénéficier de l'aide conjuguée des 2 services. D'autre part, un nombreux public contacte le service d'orientation par téléphone pour obtenir diverses informations. La documentation est également un service très apprécié du public.

En plus des prestations habituelles, le service d'orientation a mis à disposition des personnes sans emploi un lieu d'accueil et un soutien logistique hebdomadaire.

Enfin 10 ateliers ont été organisés à la Maison du Charron, touchant ainsi 75 personnes. Les thèmes en étaient les suivants:

- 4 ateliers « Mes ressources mon avenir »
- 4 ateliers « Entretien d'embauche »
- 2 ateliers « 55 ans, et après ... »

3. Le Service d'aide et de soins communautaires (SASCOM)

Depuis son installation dans les locaux du Mail-Voltaire, a vu sa collaboration avec les différents services sociaux facilitée et partant, plus efficace.

Les soins à domicile continuent leur développement (39 cas en 1995) en lien avec la volonté politique de diminuer le nombre de lits dans les hôpitaux ainsi que la durée d'hospitalisation, ce qui implique pour le service une prise en charge rapide des clients et une formation continue du personnel aux nouvelles techniques de soins, principalement en ce qui concerne la chirurgie ambulatoire.

La clientèle du SASCOM campagne rive droite reste une clientèle âgée, voire très âgée, avec deux « presque » centenaires.

A l'autre extrémité de la vie, le secteur de la Santé Maternelle et Infantile prend son essor; la collaboration avec l'Hôpital des Enfants se développe, permettant également des sorties plus rapides. Le groupe mère-enfant international, se déroulant en anglais chaque semaine, connaît une fréquentation grandissante.

Des réunions à thèmes ont lieu à la consultation parents-enfants et tous les deux mois un pédo-psychiatre de la Guidance Infantile répond aux questions des parents.

6 infirmières et 5 aides-hospitalières travaillent pour le secteur de Versoix, Genthod, Bellevue, Collex et Céigny.

4. AGAD, Association Genevoise d'Aide à Domicile

Depuis le 1er janvier 1995, l'AGAD regroupe le service des aides familiales et celui des aides ménagères au foyer.

L'Association Genevoise d'Aide à Domicile a pour but:

de proposer des prestations d'aide à domicile à la population du canton de Genève, en conformité de la loi genevoise sur l'aide à domicile et en application de la Charte de la Fédération des Services Privés d'Aide et de Soins à Domicile du Canton de Genève. Elle est en outre habilitée à créer et gérer d'autres activités sociales.

En particulier, elle a pour but:

de favoriser le soutien à domicile et l'autonomie des personnes âgées, handicapées ou malades chroniques;

de venir en aide aux familles et aux personnes qui, par suite de circonstances telles que maternité, vieillesse, maladie, accident, hospitalisation, convalescence, surmenage, handicap, etc., ne sont plus/pas à même de remplir leurs tâches familiales et/ou personnelles;

de participer au développement de l'action sociale et préventive et de rechercher des solutions appropriées aux nouveaux besoins de la collectivité.

Pour remplir son but, elle collabore avec les Services membres de la Fédération des Services Privés d'Aides et de Soins à Domicile du Canton de Genève et les différentes structures sociales et de santé. Elle peut adhérer à des organes de coordination cantonaux, fédéraux et internationaux.

Cette collaboration a été facilitée, car depuis juin 1994, l'AGAD partage avec ses partenaires sociaux (Hospice général et SASCOM) les locaux au 5 chemin de Versoix-la-Ville sous le nom de « Centre social intercommunal ».

Chaque jour, les responsables des services d'aide à domicile se rencontrent pour traiter des nouvelles demandes et échanger des informations. La coordination peut être élargie à l'Hospice général, au foyer de jour, aux médecins et bénévoles.

Le Service d'aide à domicile avec ses collaborateurs (11 aides familiales, 12 aides ménagères, 1 nettoyeur) a effectué en 1995 13'400 heures pour 276 personnes habitant Versoix et les communes proches.

Sous la responsabilité de Mesdames **Anne-Marie Muller et Ferdinande Rau**, les équipes d'aides familiales et d'aides ménagères apportent chaque jour à nos usagers leur savoir-faire, leur gentillesse et leur professionnalisme pour leur maintien à domicile.

Rappelons que le Centre social intercommunal est destiné aux habitants des communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod et Versoix. Chacune de ces communes contribue en fonction du nombre d'habitants aux charges de fonctionnement de ce centre.

L'Association pour l'aide à domicile "Repas et Telecontact" (APADO),

Durant l'année 1995, douze personnes bénévoles à Versoix se sont relayées pour porter les 2136 repas à remettre en température à une quinzaine de personnes âgées (dont une centenaire) sur le territoire de la commune.

Le passage régulier de la bénévole apporte réconfort et sécurité à la personne âgée. Ces occasions de contacts, de dialogues et d'échanges font partie intégrante de la mission de ce service.

La qualité de l'alimentation joue un rôle important sur l'état de santé de nos aînés. Le repas porté à domicile correspond au repas principal de la journée. Il est composé de potage, viande ou poisson ou oeufs, légumes, salade selon menu, pommes de terre (ou plat équivalent), dessert, pain.

La personne assure la remise en température, ce qui a un effet mobilisateur avec participation à la préparation du repas. Ce système donne aussi à l'usager une grande indépendance dans l'horaire de ses repas.

Le prix du repas est de Fr. 12.- ou Fr. 11.- si la personne est au bénéfice de l'OCPA.

L'aide humanitaire

Sur proposition des membres de la commission sociale, le Conseil administratif a attribué le budget réservé à l'aide humanitaire (Fr. 77'000.-) en décidant de soutenir cette année également des associations venant en aide aux familles défavorisées dans notre pays.

Le total de l'aide humanitaire pour l'année 1995 s'élève à Fr. 77'000.- et a été attribué de la façon suivante:

Christian Solidarity International scolarisation de 522 élèves en Haute Egypte	Fr. 4'000.-
Aide à des familles défavorisées en Suisse	Fr. 15'000.-
Fondation Phenix (prévention toxicomanies)	Fr. 5'000.-
Aide à des particuliers et diverses institutions sociales	Fr. 6'000.-
Soutien aux Garderies de Quito	Fr.10'000.-
Soutien à l'éducation d'enfants au Brésil et au Pérou par la Fédération Genevoise de Coopération et en Philippines	Fr.20'000.-
Participation à la construction d'un centre éducatif en Bolivie (Education & Libération)	Fr. 5'000.-
Sauvegarde de la forêt tropicale (Brésil)	Fr. 5'000.-
Forage de puits au Burkina Faso	Fr. 3'500.-
Soutien au village de Mateñas (Roumanie) par envoi de médicaments	Fr. 3'500.-

Finances - Administration - Gérance - Environnement - Ecogia

Conseiller administratif délégué : M. Pierre-Marie Salamin

Administration communale et personnel

Quelques difficultés et contretemps ont empêché le statut du personnel d'entrer en vigueur à la date du 1er janvier 1996 comme prévu. Parallèlement au statut, une nouvelle méthode de rétribution est à l'étude, de même qu'une réorganisation des services de l'Administration. Toutes ces nouveautés devraient être appliquées dès le 1er janvier 1997.

Quelques mutations sont intervenues au cours de l'année. Tout d'abord, au Groupe scolaire Adrien-Lachenal, Mme Emma Villois et son époux, M. Louis Villois, ont fait valoir leurs droits à la retraite au 31 août 1995 après 22 années de service. Les enfants de l'école, les enseignants et les Autorités ont manifesté leur gratitude et leur affection à ce sympathique couple de concierges.

Au 31 janvier 1996, c'est Mme Marcelle Niclasse qui, elle également, a pris sa retraite. Elle avait commencé sa carrière à la rentrée scolaire de 1981 en secondant son époux à l'Ecole de Bon-Séjour. Pour tous les trois, le Conseil administratif forme ses vœux pour une longue et heureuse retraite.

Le nouveau concierge du Groupe scolaire Adrien-Lachenal est M. Jean-Charles Perriard qui a pris ses fonctions le 3 juillet 1995. Rapidement, il s'est mis au courant de son nouvel emploi à la satisfaction du Corps enseignant et des Autorités.

Pour la conciergerie de la seconde étape de l'Ecole Argand, le Conseil administratif a fait appel à M. Claude Bally, habitant de Versoix, qui, dès son engagement le 2 août 1995, s'est familiarisé avec les installations neuves de son Ecole. Il collabore avec M. Marin, concierge de l'Ecole Argand.

A ces nouveaux collaborateurs, le Conseil administratif souhaite une cordiale bienvenue et beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de leurs nouveaux emplois.

Fondation communale Versoix-Centre

Le 18 juin 1961, un nouveau plan de zones était adopté par le Conseil municipal. De la frontière vaudoise au quartier de La Scie, des projets de réalisations immobilières éclataient comme des bourgeons au printemps.

Le 22 juin 1965, la proposition de construction des immeubles à la rampe de la Gare, présentée par la Commission d'urbanisme présidée par M. Samuel May et, sur proposition de M. A. Estier, la réalisation de cet ensemble par une Fondation à créer, reçurent l'approbation du CM.

Le 19 novembre 1965, les statuts de la « Fondation communale Versoix-Centre » furent adoptés par 17 voix et 1 abstention.

Sa première opération immobilière fut la réalisation des immeubles 2-4 de la rampe de la Gare.

Fin 1995, la Fondation dispose d'un parc immobilier dont la valeur d'assurance ascende à Fr. 42.614.000.--.

Aujourd'hui, celui-ci se compose des immeubles suivants :

Immeubles : rampe de la Gare 2-4
rue des Boucheries 10
route de Suisse 93
rue de l'Industrie 4-6-8
Versoix-la-Ville 4-5-6-24

et deux autres petits terrains,

représentant au bilan la somme de Fr. 34.000.000.--.

L'analyse du compte pertes et profits nous indique que le montant total des loyers encaissés s'élève à Fr. 2.660.000.--. Quant aux charges, elles atteignent la somme de Fr. 2.657.000.-- dégageant un excédent de produits de Fr. 3.000.-- virés à la réserve. Les fonds propres de la Fondation Versoix-Centre s'élèvent à Fr. 4.450.000.--.

La situation de la Fondation communale Versoix-Centre est saine malgré le fait que le loyer des appartements demeure extrêmement bon marché puisque, à la rampe de la Gare, un 2,5 p. est loué à Fr. 5.000.-- et un 5,5 p. à environ Fr. 10.000.-- par an. Les loyers des autres immeubles sont, eux aussi, très favorables.

La dernière opération immobilière de la Fondation fut celle de Versoix-la-Ville. Préparée alors que la situation sur le marché de l'immobilier était encore prospère, elle comprenait un grand immeuble et une petite tour carrée en régime HLM, et deux immeubles construits sous le régime PPE, loi Ducret. Malheureusement, cette opération reçut de plein fouet la crise immobilière et il fallut abandonner le projet de vente en PPE. Aujourd'hui, avec l'appui du Service financier du logement, les deux immeubles sont occupés et ce qui aurait pu être une opération déstabilisante pour la Fondation n'est plus qu'un mauvais souvenir.

Depuis 1987, en ma qualité de Conseiller administratif responsable des finances communales, je suis membre de plein droit du Conseil de Fondation, et me dois de faire connaître à la population le travail accompli par ses dirigeants.

Au niveau de son Conseil, on y trouve encore les membres fondateurs suivants : MM. S. May, P. Knoblauch, A. Estier. A M. J. Ricci, décédé, a succédé son fils M. F. Ricci. Le bureau est composé d'un président-comptable, M. S. May, de trois membres : MM. A. Estier, P. Knoblauch et de F. Ricci qui s'occupe de la gérance.

L'oeuvre accomplie a été celle d'un groupe d'amis qui, autour d'un café ou d'une bière dans un bistrot du Bourg, ou chez l'un ou l'autre, ont allié compétence professionnelle, entregent et surtout désir « immodéré » de rendre service à Versoix, leur commune. La réussite est là, brillante, mais trop modestement exprimée et peu perçue par la population. Versoix peut être fier de sa Fondation.

Messieurs les membres du bureau de la Fondation, vous vous apprêtez, dès que la réalisation 10 rue des Boucheries sera achevée, à confier la tâche à de jeunes forces. Le Conseil municipal, le Conseil administratif et la population de Versoix vous disent un grand merci, vous expriment leur reconnaissance pour tout le travail accompli et vous tirent, comme le dit si bien M. le Conseiller administratif R. Schneckeburger, un grand coup de chapeau.

Ecoles

L'effectif scolaire du secteur « primaire » se présente comme suit pour l'année 1995-1996:

- Ecole Ami-Argand: 264 élèves répartis en 12 classes: 7 de division élémentaire et 5 de division moyenne
- Ecole Bon-Séjour: 56 élèves répartis en 4 classes: 2 de division moyenne et 2 de division spécialisée
- Ecole Courvoisier: 42 élèves répartis en 3 classes de division élémentaire
- Ecole Lachenal: 276 élèves répartis en 14 classes, 5 de division élémentaire et 9 de division moyenne
- Ecole Montfleury 1: 185 élèves répartis en 11 classes, 2 de division élémentaire et 7 de division moyenne
- Ecole Montfleury 2: 81 élèves répartis en 4 classes, 2 de division élémentaire et 2 de division moyenne

Total: 904 élèves

Les élèves domiciliés hors de la commune sont au nombre de 62.

Promotions

Les festivités marquant la fin de l'année scolaire se sont déroulées comme ces précédentes années et pour la dernière fois. En effet, dès 1996, les promotions se dérouleront différemment, puisque les 6^e année auront rendez-vous le jeudi soir et le cortège des autres degrés aura lieu le vendredi en début de soirée.

Le succès du cortège a de nouveau été considérable. Merci aux élèves aux enseignants pour les magnifiques costumes présentés.

Environnement

A la suite des élections 1995, la Commission est présidée par M. Sergio Mazzone, Conseiller municipal écologiste. 8 séances de travail ont été tenues pour étudier les problèmes environnementaux à gérer et définir les perspectives futures. Ce qui démontre son souci d'oeuvrer à la sauvegarde de notre environnement.

Les principaux dossiers étudiés ont été

- le schéma agro-écologique de la vulgarisation agricole
- le dossier du compostage
- les zones NNI
- le programme OGURE.

Le schéma agro-écologique

Il a été étudié par diverses associations connues sous le sigle AGCETA. Il définit les cadres politiques et économiques de l'agriculture suisse. L'agriculture genevoise est concernée puisque la moitié du territoire cantonal est restée agricole.

Les fonctions relèvent :

- de composante écologique
- de composante sociale
- de composante politico-économique.

Son but est de conserver et de relier entre eux les espaces naturels par diverses structures telles que bandes herbeuses, prairies extensives, haies, etc.

Ses conséquences sont d'enrichir le paysage, de favoriser la diversité biologique.

Devant l'importance d'un tel projet, Versoix s'est engagé très fortement et participera à l'effort financier.

Le compostage

Versoix continue le compostage en andains.

La benne mise à la disposition du public sur la place Adrien-Lachenal du lundi matin à 7 h. au mardi matin à la même heure a permis de ramasser 1.000 m³ de déchets de jardins, tailles de haies, branchages.

Ceux-ci ont produit ~ 300 m³ de compost. Le premier compost réalisé en 1994 a trouvé preneur et, étendu sur une parcelle agricole à côté du fumier et de l'engrais, il a prouvé ses qualités.

Devant le succès de l'opération, marquée par un très haut degré du respect de la règle du jeu des Versoisiens apportant les déchets, la Commission a demandé au Conseil administratif d'organiser une tournée mensuelle à travers toute la zone villas.

Quant au centre de compostage intercommunal, Versoix a accepté de participer à l'étude d'impact mais attend les résultats de celle-ci avant de s'engager.

Zones NNI

Entrées en vigueur en 1987, elles touchent Versoix, plus particulièrement le Vieux-Bourg. Les récentes décisions du Tribunal fédéral, suite aux divers recours, semblent démontrer que les nouvelles normes de motorisation, les taxes imposées aux vieilles générations d'avions ont modifié les nuisances au niveau du bruit.

La sous-commission des nuisances de l'aéroport, composée en majorité des membres des Exécutifs des communes voisines de l'aéroport, est régulièrement informée et les magistrats s'impliquent activement dans la défense des intérêts des habitants.

Programme OGURE

Il reprend les objectifs de ENERGIE 2000 et vise tout particulièrement à atteindre une réduction progressive de l'augmentation annuelle de la demande d'électricité, puis une stabilisation dès l'an 2000.

Son but : réduire le besoin, ne fournir que le besoin.

Son programme d'action s'articule :

- sur un équilibre des coûts d'interventions et des économies à réaliser
- sur une analyse de l'état existant
- autour des mesures à prendre, des travaux à entreprendre.

Les expériences en cours jusqu'à ce jour ont montré que le total des économies réalisées sur 18 mois couvrent les coûts du programme.

La Commission a demandé au Conseil administratif de s'engager dans le programme. Ainsi seront entreprises les études pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Levée des ordures

	Budget	Compte
Ordures ménagères + imputrescibles	410.000.--	420.000.--
Papier	23.000.--	23.000.--
Verre	24.000.--	22.000.--
Alu / Fer	3.000.--	3.000.--
Déchets jardins + tonte CSV	20.000.--	17.500.--
Dépôt Voirie / Braille/ Divers	5.000.--	7.500.--
Total	485.000.--	493.000.--

Traitement des déchets

	Budget	Compte
Ordures ménagères	670.000.--	676.000.--
Papier	10.000.--	- 6.100.--
Piles	2.000.--	700.--
Frigos	2.000.--	3.800.--
Déchets jardins y.c. essai broyage	50.000.--	22.000.--
Imputrescibles	14.000.--	8.600.--
PET - Alu - Fer	2.000.--	1.200.--
Divers (Voirie-Braille-CSV)	10.000.--	13.800.--
Total	760.000.--	720.000.--

Info-déchets

	1995	1994	1993	Evolution
	en to.	en to.	en to.	% 94-95
Ordures ménagères	3.219,--	3.145,47	3.156,73	+ 2,4 %
Papier	231,--	204,90	197,30	+ 12,7 %
Verre	267,--	235,--	206,--	+ 13,6 %
Piles/batteries	1,80	2,01	1,41	--
Aluminium	1,55	1,25	1,30	--
Fer blanc	3,44	3,10	3,18	--
Imputrescible	65,57	102,95	136,36	- 36,3 %
PET	5,92	4,38	2,59	+ 35 %
Habits et chaussures	16,60	12,--	--	+ 38 %
Total	3.812	3.711	3.705	
Habitants	9.476	9.405	9.323	0,75 %
kg./habitant	402	395	397	
Coût				
Transport	493.000,--	454.000,--	432.000,--	
Traitement	720.000,--	661.000,--	615.000,--	

1995

Divers :

Frigo : env. 106 frigos dont 60 avec vignettes

Huiles minérales + végétales : env. 3.000 litres

Déchets de jardins : essai de broyage et fabrication de compost en cours
400 m³/an compost.

Domaine d'Ecogia

L'année politique à Ecogia a été marquée par la constitution, suite aux élections d'avril 1995, d'une nouvelle Commission de gestion. Selon le désir du Conseil administratif, celle-ci est composée d'un représentant par fraction politique, ceci dans le but de la rendre plus efficace. En voici sa composition :

Président : Jean-Pierre Widmer, fraction libérale
Vice-président : Luis Rodriguez, fraction entente communale de gauche
Membres : Michel Courtois, fraction radicale
Sergio Mazzone, fraction écologiste
Martine Melo, fraction démocrate-chrétien
Pierre-Alain Monnet, fraction socialiste
CA responsable : Pierre-Marie Salamin, Conseiller administratif

Selon l'état des dossiers, la Commission travaillera en deux équipes, l'une se spécialisant sur les problèmes techniques, l'autre dans la recherche de pistes à exploiter.

L'année 1995 a permis, une fois de plus, de constater l'heureuse décision prise par les Autorités en votant l'achat du domaine.

La timide expérience 1994, faite en collaboration avec l'Université de Nice et le Trio Chostakovitch, a été renouvelée avec succès. Au lieu de 10 élèves (tous au moins diplômés d'un conservatoire), ce furent 19 qui travaillèrent d'arrache-pied, durant 15 jours, dont deux venus spécialement pour préparer un enregistrement d'oeuvres classiques pour la Maison Sony à Londres.

Cette quinzaine s'est terminée par la soirée d'audition des élèves à Ecogia et par le magnifique concert gratuit du Trio Chostakovitch en l'Eglise paroissiale de Versoix.

La location des bâtiments a fort bien marché. Familles versoisiennes, sociétés locales, l'armée (2 fois) ont trouvé à Ecogia leur bonheur, qui pour un anniversaire, qui pour un mariage, qui pour un cours de répétition.

Les Autorités communales, elles aussi, se sont servies des bâtiments d'Ecogia pour organiser manifestations, rencontres, dont la Fête de l'Escalade fut la plus importante. Malheureusement, celle-ci fut entachée par un accident qui blessa grièvement M. Ebner, chargé de préparer les repas. Le Conseil administratif lui souhaite un complet rétablissement.

Les discussions entamées avec les DIP-DTPE et l'Observatoire trouvèrent une heureuse issue. La location du « Château » fut conclue, la fibre optique (coût Fr. 250.000.-- entièrement à la charge du locataire) amenée sur place. Et, depuis le 1er novembre 1995, M. le professeur Th. Courvoisier, avec une équipe qui ira en s'étoffant, travaille sur le projet INTEGRAL, premier projet confié par l'Agence spatiale européenne à un pays non membre de la Communauté. Ce projet, dont le coût initial s'élève à 450 millions d'écus (700 millions de francs suisses) se concrétisera par l'envoi, le 2 avril 2001, de la base de Baïkonour, d'un satellite d'observation.

Le CA se félicite d'avoir pu procurer à la communauté scientifique internationale une modeste bâtisse pour cadre de travail.

La réfection de l'Aumônerie a permis de créer un magnifique appartement de 4 p.1/2 sur deux étages.

Depuis le début de l'année, la Commission de gestion s'est penchée sur une étude faite, il y a quelques années, par un grand bureau d'architectes genevois. L'analyse des documents a permis de constater la souplesse des structures du « grand bâtiment ». Le rapport a été présenté au Conseil municipal qui l'a approuvé. Un crédit de faisabilité de Fr. 30.000.-- a été voté.

Ce premier pas, le CA en est certain, débouchera très rapidement sur des travaux qui assureront à ce grand volume de chambres, de salles de classe, une occupation valorisante.

Quant à la plate-forme autoroutière, les derniers renseignements donnés par M. Ph. Joye, président du DTPE, font ressortir que :

- les Vaudois nous la contestent parce que trop proche de celle de Bursinel
- le Service national des autoroutes la conteste aussi parce qu'il dispose de terrains inoccupés sur la plate-forme douanière de Bardonnex.

Aujourd'hui, on peut dire que le dossier d'une plate-forme autoroutière à Ecogia est refermé.

Service du feu

Durant l'exercice écoulé, les sapeurs-pompiers ont effectué 35 sorties pour diverses interventions, soit :

- arbre tombé
- inondation
- feu de hangar
- feu machine à laver, séchoir à linge
- feu de cheminée
- feu de moto
- sauvetage d'animaux
- nid de guêpes
- feu décharge Braille
- feu container.

Ils ont assuré 10 gardes de salles et divers services lors de cortèges, Salle Lachenal, Aula des Colombières, parking lors de manifestations.

Equipement du personnel

Achat d'équipement, échange ou renouvellement combi, salopettes, bottes, pulls, gants sapeurs-pompiers.

Matériel

Divers matériels ont été acquis :

- rampe de charge pour lampe portative Halo, ainsi que des lampes portatives;
- coussins Sorbarix indispensables lors d'inondations;
- bâtons lumineux pour signalisation;
- produit d'extinction Fireout.

Véhicule

Le véhicule Jeep Kaiser, acquis en 1968, a été mis hors service du parc des véhicules de la Compagnie des sapeurs-pompiers pour des raisons mécaniques, certaines pièces n'étant plus disponibles sur le marché.

Alarme Compagnie

Après 33 ans de fonctionnement, notre centrale d'alarme Hasler a été remplacée dans la nuit du 13 au 14 juin 1995.

Cette nouvelle centrale d'alarme SMT 750 est installée au Service incendie et secours de la ville de Genève. Toutes les compagnies du canton ainsi que divers services d'urgence sont également raccordés sur ce type de centrale.

En ce qui concerne notre Compagnie :

- 5 groupes d'intervention possibles soit :
 - 1 groupe alarme de toute la Compagnie
 - 4 groupes d'alarme répartis en 4 sections d'intervention de jour ou de nuit.

Mutations 1995

A été admis dans la Compagnie des sapeurs-pompiers, sur préavis du Conseil administratif, le sapeur ARTIQUE Claude. Il a quitté la Compagnie de Collex-Bossy le 31 décembre 1994.

Cours de formation 1995

Pendant l'année 1995, plusieurs officiers ou sous-officiers ont suivi les écoles de formation au Centre d'instruction de Bernex.

Ecole de s/off

- Sap. Jean-Charles Golay

Ecole cantonale pour porteurs d'appareils de protection de la respiration

- Sap. Philippe Blanchard
- Sap. Basilio Curvaia
- Sap. Olivier Laboureur
- Sap. Claudio Truant

Cours théorique pour conducteurs de véhicules attribués au Service du feu

- Cpl Luigi Séramondi
- Cpl Jean-Charles Golay
- Sap. Adrien Comminot
- Sap. Patrick Monnier

Ecole cantonale formation sapeurs

- Sap. Basilio Curvaia
- Sap. Olivier Laboureur
- Sap. Claudio Truant

Un cours chimique à l'intention des Compagnies de sapeurs-pompiers non permanents s'est déroulé à Bernex le 15 septembre, la Compagnie y a participé également.

Cours sur le tir d'engins pyrotechniques

Ce cours s'est déroulé à Bernex sous la direction de l'inspection cantonale du Service du feu et du Département de justice et police, trois officiers y ont participé :

- Cap. François Blanchard
- Plt Eduard Vögeli
- Lt Philippe Decrind

En ce qui concerne les cours et exercices au sein de la Compagnie :

- 10 séances d'état-major
- 3 cours cadres pour s/off.
- 2 cours chauffeurs
- 6 cours de la protection de la respiration
- 6 exercices section ou cp ont été organisés.

Démissions

Aucune démission ou retraite pour l'année 1995.

Au 31 mars 1996, l'effectif des sapeurs-pompiers se composait de 4 officiers, 11 sous-officiers, 34 sapeurs et 1 médecin, soit un total de 49 hommes.

OPC Valavran

Organisme de protection civile - Valavran

Groupement des communes Bellevue/ Collex-Bossy/ Genthod/ Grand-Saconnex/
Pregny-Chambésy/ Versoix

1995 a été l'année de la mise en oeuvre de la nouvelle protection civile. Cette mission incombe désormais au Groupement. Il lui appartient de poursuivre les travaux liés à la protection de la population en cas de conflit armé, de mettre l'accent sur la préparation des interventions effectuées lors de situations extraordinaires survenant en temps de paix. En vertu de la nouvelle législation sur la protection civile, le Groupement est appelé à être plus actif dans le domaine de l'aide en cas de catastrophes et de secours urgents. La collaboration entre partenaires et leur intervention concertée doivent être préparées à l'échelon communal et intercommunal (sapeurs-pompiers, samaritains, troupes de sauvetage, etc.). En fait, il s'agit aujourd'hui de mettre en place une véritable SECURITE CIVILE, bien organisée, simple mais efficace.

Les effectifs au 31 décembre 1995 sont :

Effectif réglementaire	847 personnes
Effectif (personnes formées)	675 «
Effectif (personnes à former)	234 «

25 personnes font partie de l'Etat major. L'ensemble des cadres (degrés 1 à 7) se compose de 389 personnes.

Activités 1995

Deux rapports d'incorporation ont été organisés, l'un au printemps et l'autre en automne. 97 personnes ont été incorporées. Un certain nombre de ces nouveaux incorporés ont accepté d'assumer des responsabilités. Ces derniers suivront prochainement, au Centre d'instruction de la Ville de Genève à Richelien, des cours de formation dans les secteurs qu'ils ont choisis lors de leur incorporation.

Sous la responsabilité de son chef de service J. Martinoli, le Service protection de la population a entamé la révision générale du plan d'attribution des abris. Grâce à la générosité de la Maison Gay Frères à Genève, qui nous a offert un PC type 486, cette nouvelle planification administrative sera intégralement informatisée. Il s'agit d'un gros travail qui se terminera dans le courant de l'année 1996.

Un plan d'alarme en cas de catastrophes ou de secours urgents est en cours d'élaboration, l'objectif étant de fournir aux autorités communales un dossier leur permettant de faire appel au SERVICE DE SECURITE en toutes circonstances.

Dès cette année, un service de piquet est assuré par BIP Pager, atteignable jour et nuit.

Sur un quota de 550 jours, accordés par le Service cantonal, 419 jours de service ont été accomplis dans les activités suivantes :

1er février	Essai de sirènes	10 personnes
16 février	Cours de cadres (rapport d'Etat Major)	12 «
6/7 mars	Rapport d'incorporation	83 «
23 mars	Cours préparatoire	14 «
10 avril	Cours de planification PGPC	6 «
9 mai	Assemblée AGPC	29 «
8 juin	Cours de cadres TRM Expl	15 «
15 juin	Cours de cadres (rapport d'Etat Major)	20 «
21 septembre	Cours de cadres (rapport d'Etat Major)	26 «
26/27/28 septembre	Cours de planification PGPC	35 «
10 octobre	Reconnaissance des constructions	5 «
2 novembre	Cours établissement du plan d'alarme	6 «
6/7 novembre	Rapport d'incorporation	93 «
23 novembre	Cours de cadres (rapport SAUV-SAN)	47 «
7 décembre	Cours de cadres (rapport d'Etat Major)	18 «

Total : 419 jours effectués

Comme chaque année, l'essai annuel des sirènes d'alarme a eu lieu le mercredi 2 février 1995 à 13 h.30 pour l'enclenchement automatique et 13 h.40 pour l'enclenchement manuel. Ces deux essais n'ont donné lieu à aucune remarque.

L'OPC VALAVRAN dispose désormais des ouvrages suivants :

Bellevue	
31 route de Valavran	le poste de commandement de l'OPC
Collex-Bossy	un abri public 191 places
Genthod	deux abris publics 728 places
Grand-Saconnex	un PC type 1 - direction du quartier 2
Pregny-Chambésy	un poste d'attente pour 2 sections de sauvetage
Versoix	deux PC type 1 - direction des quartiers 3 et 4 deux postes d'attente pour 6 sections de sauvetage deux postes sanitaires 82 lits un abri public 66 places

Places protégées

Sur la base des informations communiquées par le Service cantonal, la situation au 31 décembre 1995 est la suivante :

	<u>Places</u>	<u>Habitants</u>
Bellevue	1526	1738
Collex-Bossy	978	1065
Genthod	2003	2100
Grand-Saconnex	7755	7134
Pregny-Chambésy	2541	2921
Versoix	<u>11193</u>	<u>9527</u>
Total	25996	24485

soit une couverture de 106 %.

Bien que cette situation présente, dans certaines communes, quelques déficits en places protégées, nous pouvons confirmer que pour l'ensemble du groupement nous assumons la totalité de protection.

A ce propos, il est judicieux de rappeler aux propriétaires d'immeubles qu'ils sont tenus d'entretenir les abris et les équipements de protection civile conformément à l'article 9 de la Loi fédérale sur les constructions de protection civile et à l'article 21 du règlement cantonal d'application des dispositions fédérales en la matière. Il est notamment précisé que les joints des portes et volets blindés ne doivent pas être déposés, qu'ils doivent être périodiquement contrôlés et, le cas échéant, remis en état ou remplacés, de même que les grilles des sorties de secours et des voies d'évacuation, ainsi que les installations de ventilation.

De plus, les sorties de secours doivent être impérativement dégagées de telle sorte qu'elles puissent être utilisées en cas de sinistre.

Administration

L'Office intercommunal, géré par Mme Grenier, assume la totalité des travaux administratifs ainsi que la tenue de la comptabilité générale du groupement. Après bouclage de ce premier exercice, les comptes ont été révisés et approuvés par la Fiduciaire SCG Revision SA.

OPC Valavran

Le chef OPC :
P. Leuba

Le Président du Groupement :
P.-M. Salamin, Maire

Police, circulation, ordre public

Résumé des activités de la gendarmerie pour l'ensemble des six communes du secteur attribué au poste de Versoix pour l'année 1995

Au regard des statistiques, nous constatons que durant l'année écoulée, nous avons consacré la majeure partie de notre temps à :

- 1989 heures à la surveillance des missions diplomatiques
- 1651 requêtes diverses
- 1255 commandements de payer ont été notifiés
- 420 heures de patrouilles pédestres
- 174 heures d'ilotage
- 160 heures à assurer diverses tâches hors secteur
- 144 réquisitions à caractère social
- 139 heures à des plantons lors de réceptions diplomatiques ou autres
- 49 établissements publics sont sous le contrôle de notre poste
- 38 interventions pour du bruit
- 21 heures à témoigner devant les Tribunaux.

Afin de mener à bien ces diverses missions :

- 1160 heures supplémentaires ont été effectuées et plus de 80.000 km ont été parcourus.

Dans ce relevé, le temps consacré à la surveillance en général pour le bien-être et la sécurité des 18.150 citoyens n'est pas chiffré, pas plus que les heures passées à recevoir le public.

D'autre part, il ne faut pas oublier qu'en plus des tâches spécifiques qui nous sont confiées, nous effectuons un nombre important d'heures pour de la formation continue.

Pour le même effectif qu'en 1994, nous constatons que certaines de nos tâches sont en augmentation. Malgré cette carence, les hommes sont très motivés et travaillent dans un excellent état d'esprit.

Pour terminer, je tiens à relever que nos activités sont facilitées par les très bons contacts que nous avons avec les Autorités ainsi qu'avec la population.

Maréchal Bourdin

N.B. : Ce rapport concerne les dicastères « Police-circulation » (A. Rességuier) et « Ordre public » (P.-M. Salamin).

Statistiques

Evolution en 1994 et 1995 de la population versoisienne

Total de la population au 31 décembre 1994 : 9418		
Total de la population au 31 décembre 1995 : 9527		
Répartition	1994	1995
Genevois	2714	2742
Confédérés	3183	3201
Etrangers	<u>3521</u>	<u>3584</u>
Totaux	9418	9527
	=====	=====

Etat civil

Il a été célébré 78 mariages en 1995 (66 en 1994), enregistré 35 décès (25 en 1994) et 1 naissance est survenue, comme l'an dernier, à Versoix du 1er janvier au 31 décembre 1995.

Durant la même période, 24 naturalisations d'étrangers ont été enregistrées au Registre des familles (43 en 1994).

Notre service de l'état civil a délivré 207 extraits d'actes durant l'année 1995 (220 en 1994).

Commission des finances

Présidée par M. Saverio Lembo, la Commission s'est réunie à 10 reprises au cours de l'exercice écoulé.

Elle a préavisé favorablement pour Fr. 2.844.000.-- de crédits divers et a accepté de proposer au Conseil municipal d'accorder à la FIVEAC le cautionnement pour un emprunt de Fr. 5.000.000.--.

Elle a proposé l'acceptation d'une parcelle gratuite de 4.748 m² à La Pelotière et a préavisé les comptes 1994 de la Fondation communale Versoix-Centre.

Etat des finances

Les comptes de l'exercice 1995 bouclent par un déficit. Les revenus se sont élevés à Fr. 17.696.157,55, ce qui représente une augmentation de Fr. 527.045,92 ou 3,07 % par rapport aux comptes de 1994. Les dépenses, quant à elles, se sont élevées à Fr. 18.663.724,58 soit une augmentation, par rapport aux comptes 1994, de Fr. 1.521.852,91 ou 8,8 %. Une provision pour dégrèvement fiscal sur le reliquat des personnes morales 1995 de Fr. 570.310.-- a été constituée.

Analyse des comptes de fonctionnement

Charges

Les charges d'exploitation ont atteint le montant de Fr. 18.663.724,58.

Par rapport aux comptes 1994, elles sont plus élevées de Fr. 1.521.852,91 ou 8,8 %.

Mais, par rapport au budget de fonctionnement 1995, le dépassement n'est que de Fr. 57.704,58 soit, par rapport au budget, 0,31 %.

L'ensemble des coûts et des recettes d'exploitation sont ventilés, à l'exception du poste « 9 » « Finances et Impôts », en 22 comptes.

L'analyse de chacun d'eux fait ressortir que dans 13 d'entre eux le budget voté n'a pas été dépassé et que, pour l'ensemble des 10 autres comptes, le dépassement n'est que de Fr. 180.472.--, ce qui représente 0,91 %.

Comme vous le savez, le budget de fonctionnement de 1995 a été établi sur la base des revenus fiscaux 1993. Malheureusement, ceux-ci étaient faux puisque l'Administration fiscale avait attribué à notre commune plus de Fr. 900.000.-- d'impôts qui auraient dû être portés sur les comptes d'autres communes.

Compte tenu des éléments fiscaux et des autres produits, le déficit s'élève à Fr. 1.537.877,03 et se décompose en Fr. 667.567,03 de dépassement de charges, de Fr. 300.000.-- à rembourser à l'Etat et d'une provision sur le reliquat des personnes morales de 1995 de Fr. 570.310.--.

Commentaires :

Charges du personnel :

Fr. 4.721.563,38 en 1995 contre Fr. 4.366.649,15 en 1994, soit une progression de 8,12 %. Celle-ci est due au renchérissement, + 2 %, à une imputation différente des temporaires engagés en période de vacances, à l'engagement d'un nouveau concierge au Groupe scolaire Ami-Argand et à l'engagement d'un chômeur pendant 8 mois, dont le salaire a été assuré par la commune.

Amortissement économique :

Fr. 4.099.868,60 en 1995 contre Fr. 3.794.250.-- en 1994, soit une progression de 8,05 %. Celle-ci est due aux amortissements de la crèche Fr. 179.940.--, de l'Ecole Ami-Argand dans sa totalité + Fr. 234.550.--, et à ceux de divers travaux routiers Fr. 38.758,60, et par la disparition d'amortissements terminés pour Fr. 147.630.--.

Intérêts de la dette du Patrimoine administratif :

Fr. 2.176.788,14 en 1995 et Fr. 2.106.197,65 en 1994, soit une progression de 3,35 %. Celle-ci provient de l'emprunt de Fr. 3.000.000.-- nécessité par le besoin de trésorerie destiné à financer les investissements 1995, et contracté auprès de Rentenanstalt à un taux de 5,25 %.

Compensation financière aux communes frontalières :

Fr. 89.123,-- en 1995 contre Fr. 86.314,-- en 1994, soit une progression de 3,25 %. Ceci tend à prouver, en l'état, le maintien des emplois des personnes assujetties à l'impôt à la source dans notre commune.

Dédommagement à des collectivités publiques (SIS,, ACG, SIAG, Cheneviers) :

Fr. 1.499.942,23 en 1995 contre Fr. 1.364.789,62 en 1994, soit 9,90 %. Bien qu'inférieure de Fr. 89.008,-- par rapport au budget, l'augmentation n'en demeure pas moins importante. Elle est due à la facture des Cheneviers + Fr. 15.-- la tonne et à celle du SIS + Fr. 27.000.--.

Subventions accordées :

Fr. 1.240.527,85 en 1995 contre Fr. 1.251.784,95 en 1994. Elles sont en diminution de 0,9 %.

Biens, services et marchandises :

Fr. 4.372.397,40, en diminution de Fr. 336.203,60 par rapport au budget, contre Fr. 3.941.862,72 en 1994, soit 10,9 %. Ce poste enregistre la croissance la plus forte (Fr. 210.000.-- frais crèche).

Recettes

Revenus des biens :

Fr. 1.158.234,60 en 1995 contre Fr. 1.296.153,71 en 1994, soit 10,6 % de moins, ce qui représente une moins value de Fr. 137.919,11 due à la diminution des intérêts s/ placements (trésorerie et taux de placement en forte baisse).

Revenus divers :

Fr. 426.904,30 en 1995 contre Fr. 463.142,55 en 1994, soit 7,8 % de moins, ce qui représente une moins value de Fr. 36.238,25 due à rétrocession perte de gain (imprévisible) ./ Fr. 20.000.--, revenus du CSV ./ Fr. 15.000.--.

Participation à des recettes et contributions sans affectation :

Fr. 98.177,10 en 1995 contre Fr. 167.668,40 en 1994, soit 41,4 % de moins, ceci est dû à la diminution de Part. Cie d'assurances de Fr. 92.752,45 en 1994 à Fr. 66.264,50 en 1995 et à une diminution des impôts sur le bénéfice immobilier de Fr. 48.558,90 en 1994 à Fr. 28.902.-- en 1995, soit 46,20 % en moins

Dédommagement de collectivités publiques :

Fr. 213.810,05 en 1995 contre Fr. 80.101,25 en 1994 (changements intervenus dans la réorganisation de la protection civile). L'OPC Valavran est gérée par Versoix et les frais engendrés par cet organisme sont remboursés par les communes membres.

Subventions et allocations :

Fr. 1.474.525,80 en 1995 contre Fr. 1.594.792,30 en 1994, soit 7,55 % de moins, soit Fr. 120.266,50 qui sont une moins value du Fonds d'équipement de Fr. 124.352.-- par rapport à 1994 et de subventions cantonales de Fr. 4.000.-- en plus par rapport à 1994.

L'ensemble des postes

- Revenus des biens
- Revenus divers
- Participation à des recettes et contributions sans affectation
- Dédommagement de collectivités publiques
- Subventions et allocations

font apparaître une chute des revenus de Fr. 359.126,41 par rapport à 1994, soit - 9,98 %.

Le mot du Maire

Le compte-rendu administratif 1995 fera date parce que, pour la première fois depuis de nombreuses années, il mentionne un important déficit dans le ménage communal.

Faut-il dès lors crier à la catastrophe et incriminer, comme on a tendance à le faire, la situation économique ?

Sans faire preuve d'un optimisme béat, votre Maire se tourne résolument vers l'avenir et constate que tous les investissements consentis par le Conseil municipal seront demain des biens sociaux, des équipements culturels et sportifs, des réserves dont pourront jouir, à satisfaction, les Versois et les Versoisiennes.

A l'heure où Versoix comptera 10'000 habitants n'est-ce pas cela l'important !

Qu'il me soit permis de dire un grand merci à tout le personnel communal pour tout le travail accompli, pour sa disponibilité et sa gentillesse apportées à satisfaire les services de plus en plus nombreux que les associations et les privés versois lui réclament.

Qu'il me soit permis de féliciter le nouveau Conseil municipal issu des élections 1995 et de lui dire le mérite qu'il a d'exercer un mandat politique en période difficile. Il aura ainsi l'occasion de faire preuve d'initiative, de recherche de consensus et la satisfaction de la réussite.

Et pour terminer, je vous livre cette réflexion toute personnelle: « Un Maire qu'est-ce que c'est ? » Un personnage bien seul s'il ne bénéficiait pas de l'appui des Versois par le biais de leurs associations, du personnel communal, du Conseil municipal et de celui de ses deux collègues, MM. Alain Rességuier et René Schneckenburger, Conseillers administratifs.

A toutes et à tous un grand merci.

Pierre-Marie Salamin, Maire

ETATS FINANCIERS 1995

*Extrait du rapport sur le contrôle des comptes
de l'exercice 1995
établi par la Société de Contrôle Fiduciaire SA*

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 1995 de la commune de Versoix.

Les différents tableaux qui suivent sont pour la plupart tirés des annexes à notre rapport du 17 mai 1996.

RESUME DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT 1995 (Classification fonctionnelle)

FONCTION	LIBELLES		BUDGET 1995		COMPTES 1995	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
01	Conseil municipal	75'200.00	0.00	67'782.00	0.00	0.00
02	Conseil administratif, maire et adjoints	161'500.00	0.00	155'164.30	0.00	0.00
05	Administration générale	2'169'710.00	22'500.00	2'048'752.83	23'063.15	23'063.15
08	Immeubles du patrimoine administratif	1'415'887.00	252'770.00	1'343'345.49	242'953.50	242'953.50
09	Autres charges et revenus	41'750.00	553'000.00	61'352.08	650'589.20	650'589.20
10	Etat civil	112'500.00	8'100.00	122'006.45	24'778.00	24'778.00
11	Police municipale	0.00	7'500.00	42'351.45	7'219.00	7'219.00
14	Incendie et secours	438'503.00	83'000.00	428'608.65	74'733.10	74'733.10
16	Protection civile	264'421.00	5'400.00	376'901.05	135'544.50	135'544.50
21	Ecoles publiques	2'717'287.00	58'700.00	2'691'135.36	62'579.40	62'579.40
30	Encouragement à la culture	572'039.00	60'500.00	586'524.80	61'535.85	61'535.85
33	Parcs et promenades	474'207.00	0.00	475'391.15	0.00	0.00
34	Sports	1'792'794.00	225'100.00	1'915'889.15	213'057.10	213'057.10
35	Autres loisirs	43'000.00	2'250.00	41'693.85	2'250.00	2'250.00
54	Institutions pour la jeunesse	870'840.00	121'000.00	865'620.75	114'852.25	114'852.25
58	Aide sociale	499'262.00	42'500.00	468'603.90	44'290.00	44'290.00
62	Routes communales	1'996'382.00	29'500.00	2'007'132.25	31'160.00	31'160.00
65	Trafic régional	34'550.00	10'000.00	48'309.45	15'830.00	15'830.00
71	Protection des eaux	500'821.00	0.00	528'469.75	0.00	0.00
72	Traitement des déchets	1'245'000.00	0.00	1'212'824.90	0.00	0.00
74	Cimetière et crématoire	23'467.00	3'000.00	15'984.15	1'296.50	1'296.50
78	Autres tâches protection de l'environnement	37'200.00	0.00	20'998.65	0.00	0.00
79	Aménagement du territoire	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
90	Impôts	901'700.00	15'381'200.00	926'072.61	13'783'097.70	13'783'097.70
94	Charges et revenus des capitaux	2'108'000.00	1'738'500.00	2'180'489.41	1'604'518.30	1'604'518.30
95	Immeubles du patrimoine financier	110'000.00	100'000.00	32'320.15	32'500.00	32'500.00
	T O T A U X	18'606'020.00	18'704'520.00	18'663'724.58	17'125'847.55	17'125'847.55
	Boni budgétisé	98'500.00				
	Excédent des revenus / (charges)			-1'537'877.03		
				17'125'847.55		17'125'847.55

CHARGES DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT 1995 (Classification selon les natures)

NATURES	LIBELLES	CHARGES	
		BUDGET 1995	COMPTES 1995
300	Autorités et commissions	151'700.00	149'152.00
301	Traitement du personnel	3'466'136.00	3'622'397.00
303	Assurances sociales	273'513.00	292'498.90
304	Caisse de pensions et de prévoyance	334'325.00	369'915.80
305	Assurance-maladie et accidents	126'040.00	146'954.45
306	Prestations en nature	0.00	7'475.00
307	Prestations aux pensionnés	89'400.00	85'453.60
309	Autres charges de personnel	38'000.00	47'764.63
310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	167'000.00	160'168.50
311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	180'500.00	124'833.40
312	Eau, énergie, combustibles	599'475.00	581'898.60
313	Achat de fournitures et de marchandises	387'100.00	354'032.85
314	Entretien des immeubles par des tiers	1'125'000.00	1'075'258.10
315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	139'500.00	116'550.55
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	298'276.00	259'790.95
317	Dédommagements	90'200.00	77'591.30
318	Honoraires et prestations de service	1'428'550.00	1'251'564.55
319	Frais divers	293'000.00	370'708.60
322	Dettes à moyen et long termes	2'100'000.00	2'176'788.14
323	Dettes envers des tiers	0.00	0.00
329	Autres intérêts passifs	0.00	0.00
330	Patrimoine financier	400'000.00	463'465.98
331	Patrimoine administratif amortissements ordinaires	4'011'455.00	4'099'868.60
346	Compensation financière aux communes françaises	81'200.00	89'123.00
351	Cantons	1'207'350.00	1'113'544.53
352	Communes	381'600.00	386'397.70
361	Cantons	13'600.00	13'571.50
363	Propres établissements	156'800.00	146'348.95
365	Institutions privées	703'800.00	713'070.70
366	Personnes physiques	253'000.00	274'904.70
367	Etranger	109'500.00	92'632.00
T O T A U X		18'606'020.00	18'663'724.58

REVENUS DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT 1995 (Classification selon les natures)

NATURES	LIBELLES	REVENUS	
		BUDGET 1995	COMPTES 1995
400	Impôts sur le revenu et la fortune	13'800'000.00	11'386'276.95
401	Impôts sur le bénéfice et le capital	200'000.00	805'679.75
408	Fonds de péréquation financière intercommunal	1'031'000.00	1'186'493.00
409	Taxe professionnelle communale	300'000.00	375'746.00
420	Banques	30'000.00	69'704.71
421	Créances du patrimoine financier	150'000.00	43'453.09
422	Capitaux du patrimoine financier	30'000.00	14'559.00
423	Immeubles du patrimoine financier	100'000.00	32'500.00
424	Gains comptables sur les placements du patrimoine financier	0.00	0.00
426	Participations permanentes du patrimoine administratif	28'500.00	28'637.50
427	Immeubles du patrimoine administratif	892'070.00	969'380.30
431	Emoluments administratifs	8'000.00	8'924.50
434	Redevances d'utilisation et prestations de services	244'350.00	241'334.10
435	Ventes de marchandises	107'500.00	124'289.75
436	Dédommagements de tiers	45'200.00	49'035.00
439	Autres contributions	1'200.00	3'320.95
441	Part à des recettes cantonales	130'000.00	95'166.50
444	Contributions cantonales	3'000.00	3'010.60
451	Cantons	500.00	0.00
452	Communes	83'000.00	213'810.05
460	Confédération	0.00	0.00
461	Cantons	200.00	10'389.55
469	Autres subventions et allocations	1'520'000.00	1'464'136.25
T O T A U X		18'704'520.00	17'125'847.55

DETAIL PAR NATURE DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 1995

NATURE	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 95	COMPTES 95	%
30	Charges de personnel	4'479'114.00	4'721'611.38	5.41
31	Biens, services et marchandises	4'708'601.00	4'372'397.40	-7.14
32	Intérêts passifs	2'100'000.00	2'176'788.14	3.66
330	Pertes s/débiteurs	400'000.00	463'465.98	15.87
331	Amortissements	4'011'455.00	4'099'868.60	2.20
34	Contributions à d'autres collectivités	81'200.00	89'123.00	9.76
35	Dédommagements à collect. publiques	1'588'950.00	1'499'942.23	-5.60
36	Subventions accordées	1'236'700.00	1'240'527.85	0.31
	TOTAL	18'606'020.00	18'663'724.58	0.31

NATURE	REVENUS DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 95	COMPTES 95	%
40	Impôts	15'331'000.00	13'754'195.70	-10.29
42	Revenus de biens	1'230'570.00	1'158'234.60	-5.88
43	Revenus divers	406'250.00	426'904.30	5.08
44	Parts recettes & contribut. sans affectat.	133'000.00	98'177.10	-26.18
45	Dédommagements de collect. publiques	83'500.00	213'810.05	156.06
46	Subventions et allocations	1'520'200.00	1'474'525.80	-3.00
	TOTAL	18'704'520.00	17'125'847.55	-8.44

RESULTATS EXERCICE

98'500.00

-1'537'877.03

TABLEAU DES CRÉDITS HORS BUDGET

Libellé	Date délibération	Crédits votés	Total dépenses au 31-12-1994	Paiements effectués en 1995	Total dépenses au 31-12-1995	Solde	Prélèvement
Construction CSV deuxième étape	25-06-1990	4'000'000.00	4'000'077.50	-425'000.00	3'575'077.50	424'922.50	Emprunt
Transformation annexe de la Mairie	27-02-1991	2'330'000.00	2'073'394.05	54'230.90	2'127'624.95	202'375.05	Emprunt
Construction école Ami-Argand	22-04-1991	2'1768'890.00	16'202'295.70	2'553'714.30	18'756'010.00	3'012'880.00	Emprunt
Pénétrante Versoix-la-Ville	24-06-1991	360'000.00	243'370.75	116'922.50	360'293.25	-293.25	Emprunt
Collecteur rampe de la Gare/route de Suisse	18-01-1993	931'000.00	927'876.70	-321'260.25	606'616.45	324'383.55	Emprunt
Place et rampe de la Gare	01-03-1993	830'000.00	501'389.90	123'806.50	625'196.40	204'803.60	Emprunt
Etude d'aménagement de Versoix	26-04-1993	50'000.00	0.00	42'912.05	42'912.05	7'087.95	Emprunt
Collecteur EP Dessous-Saint-Loup	24-05-1993	310'000.00	297'783.35	-36'865.30	260'918.05	49'081.95	Emprunt
Crèche maison Bonnet	21-06-1993	4'498'500.00	840'602.00	2'764'385.00	3'604'987.00	893'513.00	Emprunt
Parking du Vieux-Moulin	24-01-1994	120'000.00	30'000.00	97'000.00	127'000.00	-7'000.00	Emprunt
Informatique 95	11-04-1994	100'000.00	0.00	20'000.00	20'000.00	80'000.00	Emprunt
Réfection route de St-Loup	16-05-1994	140'000.00	86'450.00	3'300.00	89'750.00	50'250.00	Emprunt
Réfection Av.Lachenal (St-Loup/Dégallier)	16-05-1994	868'000.00	45'368.80	810'954.70	856'323.50	11'676.50	Emprunt
Réfection école Lachenal bât. E	16-05-1994	1'950'000.00	0.00	759'933.00	759'933.00	1'190'067.00	Emprunt
Agrandissement Bibliothèque	19-09-1994	175'000.00	64'370.00	96'546.25	160'916.25	14'083.75	Emprunt
Réfection façades RADO	13-03-1995	84'000.00	0.00	82'099.00	82'099.00	1'901.00	Emprunt
Piscine CSV, rénovation carrelages	13-03-1995	94'000.00	0.00	85'465.00	85'465.00	8'535.00	Emprunt
Réfection école Lachenal bât. D	13-03-1995	1'820'000.00	0.00	536'440.15	536'440.15	1'283'559.85	Emprunt
Secrétariat-buvette Tennis Club, CSV	24-04-1995	90'000.00	0.00	11'533.60	11'533.60	78'466.40	Emprunt
Réfection rue des Moulins	24-04-1995	640'000.00	0.00	493'645.65	493'645.65	146'354.35	Emprunt
Collecteur Passage sous-voies	25-04-1995	145'000.00	0.00	2'227.65	2'227.65	142'772.35	TAXES
Collecteur Hauts-de-St-Loup	25-04-1995	2'040'000.00	0.00	817'126.70	817'126.70	1'222'873.30	Emprunt
Achat parcelle Deleiderrier-Lachenal	28-06-1995	50'000.00	0.00	50'000.00	50'000.00	0.00	Emprunt
TOTAUX		43'394'390.00	25'312'978.75	8'739'117.40	34'052'096.15	9'342'293.85	

		Bilan au 01-12-1995	Bilan au 31-12-1995
1	ACTIF	81'386'036.69	82'662'291.31
	PATRIMOINE FINANCIER		
10	Disponibilités	1'169'194.18	2'277'165.28
100	Caisses	10'571.50	27'338.10
101	Chèques postaux	117'535.39	81'120.44
102	Banques	435'501.98	1'599'532.33
103	Etat de Genève	605'585.31	569'174.41
11	Avoirs	7'932'633.40	4'119'625.58
111	Comptes courants	-60'305.60	-961'829.02
112	Impôts à encaisser	3'169'118.72	3'353'450.76
115	Autres débiteurs	251'304.28	279'839.84
116	Avoirs à terme fixe	3'000'000.00	0.00
118	Compte de liaison	1'572'516.00	1'448'164.00
12	Placements	17'620'659.05	16'921'794.05
121	Actions et parts sociales	5'062.00	5'062.00
122	Prêts	131'633.75	139'875.75
123	Immeubles	17'483'963.30	16'776'856.30
13	Actifs transitoires	549'952.81	292'768.10
130	Intérêts	8'642.36	0.00
131	Loyers	0.00	0.00
132	Assurances	0.00	0.00
139	Autres comptes transitoires	541'310.45	292'768.10
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
14	Investissements	50'769'745.25	55'707'086.30
140	Terrains non bâtis	199'865.90	232'285.90
141	Ouvrages de génie civil	6'486'670.45	7'573'860.45
143	Terrains bâtis	43'382'242.00	47'198'970.75
145	Forêts	48'203.00	46'003.00
146	Mobilier, machines, véhicules	652'763.90	655'966.20
15	Prêts et participations permanents	3'343'852.00	3'343'852.00
152	Communes	1'633'100.00	1'633'100.00
153	Propres établissements	1'143'001.00	1'143'001.00
154	Sociétés d'économie mixte	567'751.00	567'751.00

		Bilan au 01-12-1995	Bilan au 31-12-1995
2	PASSIF	81'386'036.69	82'662'291.31
	ENGAGEMENTS		
20	Engagements courants	1'310'593.05	1'089'991.55
200	Créanciers	1'203'626.00	1'034'657.25
204	Subventions à verser	106'031.55	52'028.30
208	Comptes de liaison	0.00	0.00
209	Autres engagements	935.50	3'306.00
22	Dettes à moyen et long termes	38'230'991.00	40'830'703.00
221	Reconnaissance de dettes	20'230'991.00	22'830'703.00
223	Emprunts par obligations	18'000'000.00	18'000'000.00
23	Engagements envers entités particulières	256'554.31	267'907.57
233	Fonds et fondations	256'554.31	267'907.57
24	Provisions	491'353.02	545'509.71
240	Compte de fonctionnement	491'353.02	545'509.71
25	Passifs transitoires	819'136.00	1'043'203.00
250	Intérêts	819'136.00	1'043'203.00
259	Autres comptes transitoires	0.00	0.00
28	Engagements envers les financements spéciaux	1'697'884.15	1'843'328.35
280	Taxes d'équipement	742'946.50	822'132.50
281	Taxes d'épuration	10'704.00	0.00
282	Taxes d'écoulement	186'937.05	298'499.05
283	Contributions de rempl. constr. abris publics	124'174.40	126'174.40
285	Fonds de bienfaisance	0.00	0.00
288	Immeubles locatifs	633'122.20	596'522.40
29	Fortune nette		
290	Fortune	38'579'525.16	37'041'648.13

RECONNAISSANCE DE DETTES

Dénonciation	EMPRUNTS	AUPRES DE :	Soldes 31-12-95	TAUX	ECHEANCES	INTERETS	Intérêts '95	INTERETS '96
19.11.2002	1'200'000.00	B.C.G.	574'275.00	2.5000	19 nov.	14'356.88	1'652	12'705
30.03.2020	1'200'000.00	B.C.G.	999'744.00	7.7500	30 mar.	77'480.16	58'588	18'892
22.10.2001	2'000'000.00	B.C.G.	856'684.00	2.7500	22 oct.	23'558.81	4'518	19'041
22.12.1995	800'000.00	B.C.G.	800'000.00	2.6250	22 déc.	1'497.20	1'497	0
20.09.1993	1'300'000.00	C.N.A.	800'000.00	4.5000	20 sep.	36'000.00	10'060	25'940
30.11.1999	2'000'000.00	C.N.A.	800'000.00	6.0000	30 nov.	48'000.00	4'077	43'923
17.01.1994	3'000'000.00	C.N.A.	3'000'000.00	4.5000	17 jan.	135'000.00	128'712	6'288
31.03.2001	3'000'000.00	C.N.A.	3'000'000.00	7.0000	31 mar.	210'000.00	158'219	51'781
08.05.1995	5'000'000.00	C.N.A.	5'000'000.00	5.2500	08 mai.	262'500.00	170'445	92'055
22.09.2000	2'000'000.00	RENTENANST.	2'000'000.00	4.7500	22 sep.	95'000.00	26'027	68'973
09.05.1995	3'000'000.00	RENTENANST.	3'000'000.00	5.2500	09 mai.	157'500.00	101'836	55'664
01.11.2001	2'000'000.00	WINTERTHUR	2'000'000.00	6.8750	01 nov.	137'500.00	22'603	114'897
Sous-total	26'500'000.00		22'830'703.00			1'198'393.05	688'235	510'159

EMPRUNTS PAR OBLIGATIONS

05.05.1998	2'000'000.00	COFICOGE	2'000'000.00	4.2500	05 mai.	85'000.00	55'890	29'110
05.11.2000	2'000'000.00	COFICOGE	2'000'000.00	7.2500	05 nov.	145'000.00	22'247	122'753
01.03.1998	3'000'000.00	COFICOGE	3'000'000.00	4.2500	01 mar.	127'500.00	106'541	20'959
10.12.2001	3'000'000.00	COFICOGE	3'000'000.00	6.7500	10 déc.	202'500.00	11'651	190'849
05.03.1997	4'000'000.00	COFICOGE	4'000'000.00	4.2500	05 mar.	170'000.00	140'192	29'808
03.12.2002	4'000'000.00	COFICOGE	4'000'000.00	6.5000	03 déc.	260'000.00	19'945	240'055
Sous-total	18'000'000.00		18'000'000.00			990'000.00	356'465.75	633'534.25

TOTAL 44'500'000.00

40'830'703.00

2'188'393.05

1'044'700.29

1'143'692.75

Conclusions

Au terme de notre révision, nous relevons les faits les plus marquants constatés au cours de l'exercice 1995 :

- nette diminution des avoirs, en particulier des placements à terme et à cause du solde créancier du compte budgétaire;
- diminution des placements due à la vente de bâtiments du domaine d'Ecogia à la Communauté de La Corolle;
- investissements nets du patrimoine administratif pour Fr. 9.037.209,65, couverts par l'autofinancement à raison de 28,3 % et des nouveaux emprunts ou renouvellement d'emprunts pour Fr. 3.100.000.-;
- nouvelle hausse de la dette communale consolidée, qui représente Fr. 4.285.- par habitant au 31 décembre 1995, contre Fr. 4.060.- à fin 1994;
- forte augmentation de l'insuffisance de financement des investissements;
- au compte de fonctionnement, progression des charges (+ 8,88 %) contre une diminution des revenus (- 0,25 %);
- malgré cette baisse, légère hausse des impôts totaux de 1,23 %;
- sensible augmentation des centimes additionnels des personnes morales, qui ont plus que doublé, et ce compte tenu d'un dégrèvement d'impôt à apparaître en 1996;
- troisième année consécutive d'une progression plus importante des charges que des revenus;
- important déficit budgétaire du compte de fonctionnement dû à la forte progression des charges dudit compte.

En conclusion, hormis les remarques mentionnées dans le corps du présent rapport, nos vérifications nous permettent de constater que :

- le bilan et le compte de fonctionnement concordent avec la comptabilité;
- la comptabilité est régulièrement tenue;
- l'état de la fortune nette et des résultats de la commune répond aux directives comptables établies par le Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales pour les évaluations en matière de bilan.

Vu ce qui précède, nous recommandons d'approuver les comptes annuels de la commune de Versoix pour l'exercice 1995, tels qu'ils vous sont soumis.

Les renseignements et documents que nous avons demandés nous ont été communiqués par le service comptable de la Mairie à notre entière satisfaction.

* * *

Nous donnons le présent rapport en toute bonne foi, sur la base des renseignements et documents qui nous ont été fournis. Nous faisons les réserves d'usage pour le cas où certains faits de nature à modifier notre appréciation n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Carouge, le 17 mai 1996

SCF REVISION SA

N. Stocker

J. Biedermann

**Rapport de la Commission des finances du 28 mai 1996
après vérification des comptes de l'exercice 1995**

Madame,
Monsieur le Conseiller,

En date du 28 mai, la Commission des finances s'est réunie pour procéder à l'examen des comptes de l'année 1995.

Etaient présents :

M. Pierre-Marie Salamin, Maire.

Mmes Sylvie Genequand et Véronique Schmied, MM. Saverio Lembo, président, Patrick-Malek-Asghar, Sergio Mazzone, Pierre-Alain Monnet et Luis Rodriguez, Conseillers municipaux.

M. Jean Biedermann, de la Société fiduciaire SCF Revision SA.

MM. Michel Morzier, Secrétaire général, et Michel Cela, chef du Service comptable de la commune.

Les comptes se présentent de la manière suivante :

	<i>Budget</i>	<i>Comptes</i>
Aux recettes	Fr. 18.704.520.--	Fr. 17.125.847,55
Aux dépenses	Fr. 18.606.020.--	Fr. 18.663.724,58

laissant apparaître un excédent de charges de Fr. 1.537.877,03 qui diminuera la fortune nette.

Le bilan au 31 décembre 1995 totalise, tant à l'actif qu'au passif	Fr. 82.662.291,31
La fortune communale s'élève à	Fr. 37.041.648,13
La dette communale s'élève à	Fr. 40.830.703.--

Après avoir obtenu toutes les indications désirées, la Commission des finances est en mesure de proposer au Conseil municipal d'approuver les comptes tels qu'ils lui sont proposés et de donner décharge au Conseil administratif.

La Commission remercie la Société fiduciaire SCF Revision SA pour son rapport, qui facilite son travail de vérification.

Le Président de la Commission des finances :
Saverio Lembo

Séance du Conseil municipal du 10 juin 1996
Extrait du procès-verbal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre f, et 75, alinéa 1, de la Loi sur l'Administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le compte administratif pour l'exercice 1995 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissements;

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 1995 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département;

Vu le rapport de la Fiduciaire SCF Revision SA;

Vu le rapport de la Commission des finances du 28 mai 1996;

Sur proposition du Conseil administratif,

d é c i d e
par 19 oui et 3 abstentions

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 1995;
2. d'approuver le compte de fonctionnement 1995 pour un montant de Fr. 18.663.724,58 aux charges et de Fr. 17.125.847,55 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à Fr. 1.537.877,03;
3. d'approuver le compte d'investissement 1995 pour un montant de Fr. 11.904.309,50 aux dépenses et de Fr. 2.867.099,85 aux recettes, l'augmentation nette des investissements s'élevant à Fr. 9.037.209,65;
4. d'approuver le financement des investissements nets par l'autofinancement à raison de Fr. 2.561.991,57, soit Fr. 4.099.868,60 d'amortissements dont à déduire l'excédent de charges du compte de fonctionnement par un montant de Fr. 1.537.877,03;

Les dépenses d'investissements nettes ont été couvertes à raison de 28,35 % par l'autofinancement et l'insuffisance de financement s'élève à Fr. 6.475.218,08;
5. d'approuver la diminution de la fortune nette s'élevant à Fr. 1.537.877,03 représentant l'excédent des charges du compte de fonctionnement;
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 1995, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr. 82.662.291,31.

Certifié conforme au procès-verbal :
Saverio Lembo
Président du Conseil municipal

Renseignements

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée *par écrit* au Conseil administratif.

Les Conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.30 -
Compte de chèques postaux : 12-2857-6. - Tél. 755.21.21 - Fax : 755.48.92.

Cartes d'identité : établies à la Mairie de Versoix du lundi au vendredi : matin de 10 h. à 12 h. (sauf jeudi); après-midi de 15 h. à 16 h.

Etat civil

Mariages : les mariages sont célébrés par l'officier d'état civil ou son suppléant du lundi au vendredi. Les émoluments demandés sont ceux fixés par le tarif cantonal.

Décès et inhumations : en cas de décès, prévenir immédiatement les Pompes funèbres. Concessionnaire officiel : Pompes funèbres générales, avenue du Cardinal-Mermillod 46, 1227 Carouge, tél. 342.30.60. L'entreprise de pompes funèbres choisie se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès et à l'organisation du convoi funèbre.

Centre sportif

Route de l'Etraz 201. Téléphone 755.15.10.

Garderie de dépannage « Les Mouflets »

Ferme de Bon-Séjour. Téléphone 755.56.82.

Garderie de Montfleury

Téléphone 755.48.67.

Crèche Fleurimage

1, ch. de Montfleury. Téléphone : 755.48.38

Ludothèque

Centre Bon-Séjour. Ouverture le mardi de 15 h. à 18 h. et le jeudi de 15h30 à 17h30. Fermeture pendant les vacances scolaires. Renseignements : téléphone 755.22.17 ou 755.59.28.

Bibliothèque

Rampe de la Gare 2. Téléphone 755.34.48. Ouverture : mardi de 15 h. à 18 h.; mercredi de 9 h.30 à 12 h.; jeudi de 15 h. à 19 h.; samedi de 9 h.30 à 12 h.

Renseignements

Résidence Bon-Séjour

Route de Sauverny 8. Téléphone 775.24.24. Fax 755.69.18.

Foyer de jour « Livada »

Téléphone 775.20.54.

Centre social intercommunal

5, chemin de Versoix-la-Ville. Téléphone 779.25.66. Ouverture : du lundi au vendredi de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (fermé le lundi matin).

Association genevoise d'aide à domicile AGAD : **Permanence de 8h30 à 10h30**

Mme Rau. Téléphone 755.57.17.
Mme Muller. Téléphone 755.61.88.

Hospice général Téléphone 755.27.75

Permanence avocats Téléphone 779.25.86. Mercredi et vendredi de 17 h.30 à 19 h.

SASCOM (infirmières) Renseignements téléphone 755.10.80.

Service d'orientation du lundi au vendredi de 14 h. à 17 h.45. Téléphone 779.13.43.

Restaurants scolaires

Bon-Séjour, tél. 755.31.35 / Montfleury, tél. 755.43.31 / Lachenal, tél. 755.28.01.

Repas à domicile pour personnes âgées ou handicapées

Mme S. Piccot. Téléphone 755.43.95.

Inspecteur du bétail

M. René Humbert, 1294 Genthod. Téléphone 774.16.38.

Service du feu

Etat-major : Cap. F. Blanchard, téléphone 755.29.70, natel 077-24.95.07; Plt E. Vögeli, téléphone 755.47.58; Lt J. Kursner, téléphone 779.04.76; Lt Ph. Décrind, téléphone 755.48.42; Four. N. Anagnostopoulos, téléphone 755.38.12; Sgtn C. Moret, téléphone 755.32.85.

Renseignements

Protection civile

Chef intercommunal : M. Jean-Marc Leuba, p.ad. Mairie de Versoix.

Gendarmerie

Route de Suisse 71. Téléphone 755.10.21.

Levée des ordures

Secteur lac : soit la partie de la commune située entre le lac et la voie CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h.30 du matin.

Secteur Jura : soit la partie de la commune située au-dessus de la voie CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h.30 du matin. Les immeubles locatifs de ce secteur sont également levés chaque mercredi.

La levée des déchets imputrescibles (ferraille, etc.) dont le poids est limité à 50 kg. a lieu le premier jeudi de chaque mois pour toute la commune.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi de sacs à ordures en matière plastique est vivement recommandé.

Aluminium et fer blanc

Parking Lachenal - Parking Bordier.

Déchets de jardins

Mise à disposition d'une benne au parking Lachenal tous les lundis dès 7 h. jusqu'aux mardis à 8 h.

Déchets toxiques

Retour à la Quincaillerie de Versoix, rue des Moulins 43, téléphone 755.26.36.

Frigos

Acheter la vignette pour évacuation d'anciens appareils, soit chez le vendeur, soit à la Mairie. Coût : Fr. 70.--.

Huiles végétales et minérales

Parking de l'Ecole Lachenal / Port-Choiseul (huiles moteurs).

Papier

Bennes au parking de l'Ecole Lachenal, Grand-Montfleury, parking Bordier.

Renseignements

Piles

Parking Lachenal, ou retour chez le commerçant

Verre

Bennes au parking de l'Ecole Lachenal, devant les magasins Coop, Migros et Grand-Montfleury, parking Bordier.

Vêtements usagés et chaussures

Parking Lachenal / Parking Bordier

Déchets encombrants

Se renseigner c/o Transvoir, téléphone 776.12.67

Renseignements Info-déchets

Mairie, Michel Armand-Ugon, téléphone 755.21.21
DIER - Info-déchets, téléphone 327.47.11

Services industriels (eau, gaz, électricité)

Chemin Château-Bloc 2, Le Lignon, 1211 Genève 2, téléphone 420.88.11

Décharges publiques

En vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération des Cheneviers et les autres déchets à celle de Bernex.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation *écrite* de la Mairie.

Taille des haies

En vertu de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent pas dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique. Ces travaux doivent s'effectuer jusqu'au 30 juin de chaque année.

Tondeuses à gazon

Il est rappelé qu'en vertu du règlement cantonal sur la tranquillité publique, l'emploi de tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Renseignements

Autres inconvénients

Sont interdits les émissions de fumée ou de suie, les odeurs ou émanations incommodantes, les trépidations ou ébranlements de nature à troubler la tranquillité publique.

Chiens

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'agglomération versoisienne, c'est-à-dire à l'intérieur du territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de l'agglomération. Les propriétaires de chiens sont invités à empêcher leurs animaux de souiller les trottoirs et les promenades à destination du public.

Ramonage

Maître ramoneur : M. Frédéric-C. Jost, Bernex-en-Combes 22, 1233 Bernex, téléphone 757.29.33 (Natel 077.25.60.15).

Chef de section

Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncés au chef de section, Département militaire, 13 rue de l'Ecole-de-Médecine, Genève.

Contrôle de l'habitant

Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif de l'Office cantonal de la population, rue David-Dufour 1, Genève.

Ecoles publiques

Classes primaires Groupe Lachenal : M. Rolf Dubrova, maître principal, tél. 755.12.50
Ecole de Montfleury 1 : Mme Françoise Eyer, maîtresse principale, tél. 755.43.31
Ecole Ami-Argand: Bernard Sommer, maître principal, tél. 779.09.00
Ecole de Bon-Séjour : Pierre-Olivier Chapuis, maître principal, tél. 755.53.53

Classes enfantines Groupe Lachenal : Mme Michèle Biollay, maîtresse principale, tél. 755.64.76
Chemin Courvoisier, Mme Anne Girardet, maîtresse principale, tél. 755.28.77
Ecole Ami-Argand : Mme Christine Chapuis, maîtresse principale, tél. 770.09.00
Ecole de Montfleury I : Mme Françoise Eyer, maîtresse principale, tél. 755.43.31
Ecole de Montfleury II : Mme Nicole Berger, maîtresse principale, tél. 755.47.21

Cycle d'orientation ch. des Colombières (secrétariat), tél. 755.42.25

Paroisses

Paroisse catholique-romaine, M. le Curé Gobet, route de Suisse 85, tél. 755.12.44
Président Conseil de Paroisse, M. André Estier, Chemin Mégard 5, tél. 755.18.31

Paroisse protestante, M. le Pasteur Josef Benes, route de Sauverny 7, tél. 755.27.57
Président Conseil de Paroisse, M. Christian Grosclaude, route de Suisse 99, tél. 755.17.67

Renseignements

Sociétés et groupements locaux

<i>Nom</i>	<i>Responsable</i>	<i>Téléphone</i>
Utilité publique		
Samaritains de Versoix et environs	M. M. Guglielmetti, Collex	774.11.37
Sapeurs-pompiers	Cap. François Blanchard	755.29.70
Sauvetage du Léman	M. Jean-Paul Amiet	755.29.67
De quartiers et autres		
Avenue Vernes	M. Jean-Pierre Motto	755.12.36
Cité Choiseul	M. Claudio Cela	755.61.64
Colombières	M. Frank Burnand	755.55.45
Le Domaine	M. Ernest Wagner	755.60.35
Montfleury	M. Luigi Leggiero	755.10.95
Richelien	M. Pierre Meyll	755.19.14
Saint-Loup - Lachenal	M. Roland Kurz	755.36.25
Coin-de-Terre (groupement de Versoix)	M. H. Thiévent	755.23.71
Dames foraines	Mme A. Wetzel	077/24.51.59
Jeunesse		
Colonies de vacances	Mme Lise Rey	755.47.01
Groupe scouts Parc St-Loup ASPV	M. Ch. Mazenauer	755.52.27
Groupe scouts Th.-Vernes	M. Basilio Curvaia	779.14.42
Parents d'élèves des écoles primaires et enfantines	Mme Andrée Wasser	755.33.52
Parents des élèves du Cycle d'orientation	M. Gilbert Tonetti	755.43.71
Parlement des Jeunes	M. Christian Leiser	755.55.85
Rado, Centre d'accueil (Radis et Galaxy)	M. R. Kopp	755.47.11
Culture et loisirs		
Alroma	Mme Valérie Racine	776.83.63
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	M. G. Alessi	755.16.53
Amis de la Musique Municipale	Mme S. Zolliker	755.41.97
Club des Aînés	Mme J. Dufflon	755.24.17
Club de bridge	Mme J. Chappuis	361.24.29
Confrérie des oenologues	M. Antonio Conti	755.23.03
Confrérie des potes-au-feu	M. R. Aeschbach, Bogis-Bossey	776.30.60
Costumes genevois	Mme Solange Kindler	755.13.87
Dames paysannes	Mme Sylvette Piccot	755.43.95
Ecole & Quartier	M. Claudio Pisani	755.56.81
Groupement artistique GAAVE	M. François-D. Hermès	774.15.17
Musique Municipale	M. S. Pellaton	779.09.70
Versoix-Spectacles	M. Daniel Vuadens	755.21.21
Versoix-Région	M. Michel Jaeggle	779.00.29

Renseignements

Sociétés et groupements locaux (suite)

<i>Nom</i>	<i>Responsable</i>	<i>Téléphone</i>
Sports		
Badminton-Club	M. Ph. Chevallier	755.61.20
Basket-Club	M. D. Hecquet	755.33.62
Cavaliers	M. C. Lehmann	755.20.65
Club nautique	Secrétariat	755.35.00
Sauvetage du Léman	M. J.-P. Amiet	755.29.67
Courses de lévriers	Mme M.-C. Besson	796.33.86
Football-Club	M. J.-C. Roder	755.61.52
Gymnastique (FSG)	M. D. Fragnière	755.22.49
Gymnastique-Dames	Mme J. Pouilly	755.11.53
JMRCV	M. J. Arza	783.03.38
Judo-Club	M. S. Cavallero	779.08.70
Model-Club	M. F. Parodi	345.35.29
Quilles	M. R. Cavin	782.11.19
Ski-Club	M. D. Mettaz	755.42.38
Tennis-Club	M. A. Szulé	755.40.83
Tennis de table	M. J.-J. Bader	755.23.16
Tir	M. J.-P. Marquis	755.45.18
Traîne-Matin de Port-Choiseul	M. Robert Detraz	755.12.72
Versoix-Bikers	M. Donato Domini	755.33.97

Partis politiques de Versoix

Présidents :

M. Patrick Schmied	50, Gd-Montfleury	Parti démocrate-chrétien
M. Sergio Mazzone	2, ch. Terray	Parti écologiste
M. Pierre Meyll	5, ch. Roup	Entente communale Vx
M. Eric Boehm	4A, rte de St-Loup	Parti libéral
M. Patrick Malek-Asghar	81, rte de St-Loup	Parti radical
M. Frank Burnand	33B, ch. des Colombières	Parti socialiste